



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

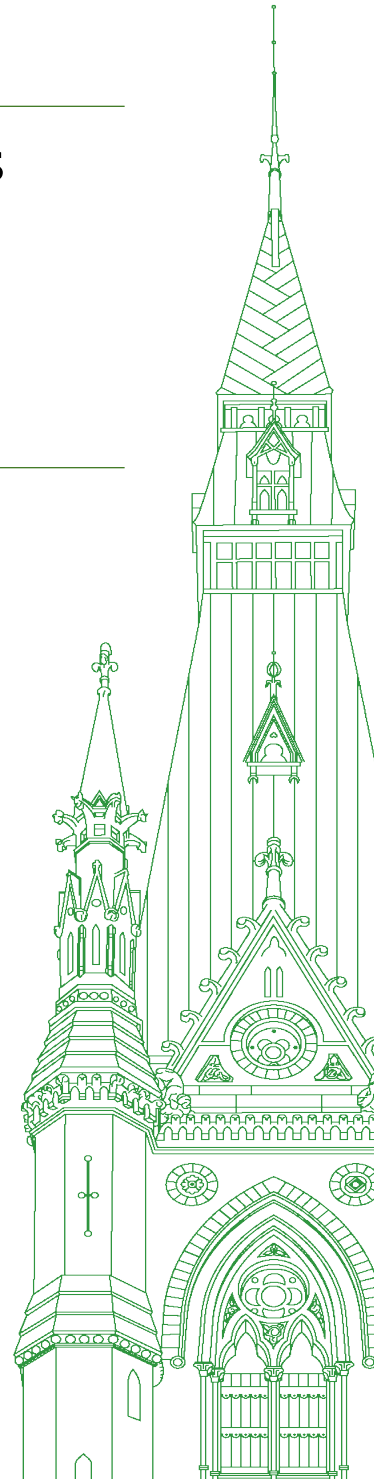
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 039

Le jeudi 28 mai 2026

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 28 mai 2026

• (1530)

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs (Lakeland, PCC)): Chers collègues, la séance est ouverte.

Merci à tous les témoins de s'être joints à nous.

Je tiens à souligner que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine Anishinabe.

Bienvenue à la 39^e réunion du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. Cette réunion se tient en format hybride. Je dois donc rappeler aux participants les consignes suivantes.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous reconnaisse.

Je me rends compte à quel point c'est hypocrite de ma part de le dire à mes collègues ici présents.

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Quoi qu'il en soit, pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez le remettre en sourdine quand vous ne parlez pas.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, préparez dès maintenant votre oreillette et sélectionnez le canal d'écoute afin de profiter pleinement du temps alloué aux questions et réponses.

Pour les membres qui participent en personne ou via Zoom, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour gérer la liste des intervenants. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 23 avril 2026, notre comité reprend son étude sur l'électrification, l'autonomie énergétique et la sécurité énergétique intérieure du Canada.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Nous avons parmi nous, en personne, M. Paul Cheliak — j'ai le sentiment que vous partagez les origines de nombreuses personnes que je représente dans ma circonscription —, vice-président, Stratégie et livraison, de l'Association canadienne du gaz.

Nous accueillons aussi M. Travis Balaski, directeur de la Société pétrolière Inuvialuit.

Nous entendrons aussi, par vidéoconférence, M. Piers Kreps, directeur des affaires gouvernementales de la Société régionale Inuvialuit.

L'Institut économique de Montréal est représenté par M. Renaud Brossard, vice-président des communications, et M. Gabriel Giguère, analyste principal en politiques publiques.

Les témoins qui comparaissent virtuellement ont tous réalisé l'es-sai de participation obligatoire.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour votre déclaration liminaire, comme vous en avez sans doute été informés, après quoi nous ouvrirons la séance aux questions.

Monsieur Cheliak, vous avez la parole.

Paul Cheliak (vice-président, Stratégie et livraison, Association canadienne du gaz): Je vous remercie, madame la présidente et les membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

L'Association canadienne du gaz représente l'industrie canadienne des pipelines de gaz naturel. Nous exploitons 600 000 kilomètres d'infrastructures qui livrent quotidiennement de l'énergie à 20 millions de Canadiennes et de Canadiens. Le gaz naturel répond ainsi à 40 % de tous les besoins énergétiques du Canada.

Notre association et ses membres militent avec vigueur pour que le dialogue sur la conservation énergétique intérieure soit mené avec plus de transparence. Nous offrons notre soutien au Comité pour effectuer cette étude ambitieuse.

Mes remarques porteront sur trois enjeux: les tendances du gaz naturel et de l'électricité au Canada au cours de ces 15 dernières années, la politique d'électrification et l'importance des pics de consommation d'énergie ainsi que le besoin de clarté politique sur le gaz naturel du Canada.

Vous trouverez dans notre mémoire un ensemble de données qui illustre les tendances de la consommation énergétique canadienne. Je vais cependant en aborder quelques-unes aujourd'hui.

Au cours de ces 15 dernières années, la consommation de gaz naturel au Canada a augmenté de 63 %. Cette augmentation était stimulée par une hausse de 100 % de la consommation industrielle de gaz naturel, une hausse 10 fois plus élevée que l'augmentation totale de la consommation d'électricité au Canada pendant la même période.

Sur une base annuelle, la consommation d'électricité a augmenté de 0,7 % et celle de gaz naturel de 4,2 %. Pour doubler notre système électrique d'ici à 2050, il faudrait que ce taux augmente de 4,3 % chaque année, de 2027 à 2050, soit à un rythme 6 fois plus élevé que celui de ces 15 dernières années. De son côté, le prix du gaz naturel a diminué de 30 % en 15 ans, alors que celui de l'électricité a augmenté de 1 %.

En matière de politiques, le gouvernement a lancé de nombreux programmes d'électrification au cours de ces 10 dernières années. Soulignons notamment les incitatifs pour les véhicules électriques, les crédits d'impôt à l'investissement, les programmes de financement pour les réseaux intelligents, les encouragements d'achat de thermopompes, etc.

Comme vous le savez, le marché de l'énergie a beaucoup changé. Soulignons notamment une attention accrue à l'accessibilité financière, à la sécurité énergétique et aux pénuries imminentes d'électricité dans certaines régions du pays. Ainsi, avant d'élaborer de nouveaux programmes ou d'envisager certaines dépenses, il faudra évaluer les coûts que les consommateurs devront assumer, quand et où l'électricité sera disponible et les conséquences que la demande accrue aura sur les pics de consommation énergétique. Les politiques qui accroîtront la demande en électricité du réseau, surtout pour le chauffage résidentiel et commercial, auront un impact massif sur les pics énergétiques.

Comme vous le savez, les systèmes énergétiques sont conçus de manière à répondre aux besoins de l'heure de pointe de l'année, soit le jour le plus froid, soit le jour le plus chaud. Au Canada, c'est en hiver. Un ménage moyen utilise six fois plus d'énergie en hiver qu'en été.

Voici quelques exemples qui illustrent ce phénomène. En janvier 2025, le réseau de gaz naturel de l'Ontario a livré l'équivalent de 80 000 mégawatts d'énergie, soit six fois la capacité de tout le secteur nucléaire ontarien. En janvier 2024, le réseau de gaz naturel de l'Alberta a livré 110 000 mégawatts d'énergie, alors que le réseau électrique n'a livré que 12 000 mégawatts. En Colombie-Britannique, où les températures sont plus modérées, le système gazier fournit, au moment des pics, deux fois plus d'énergie que le réseau électrique.

Je ne dis pas que les gens ne devraient pas se chauffer à l'électricité. Par exemple, le chauffage à double énergie utilise une fournaise au gaz naturel avec une thermopompe électrique. On chauffe à l'électricité quand la température est modérée, et le gaz naturel prend le relais quand la température baisse. Les systèmes à double énergie atténuent considérablement les pics de consommation d'énergie. Selon des données recueillies en Colombie-Britannique, une maison équipée d'un système à double énergie consomme 70 % moins d'électricité de pointe que celle d'une maison chauffée uniquement par une thermopompe électrique.

L'intégration croissante des systèmes de gaz et d'électricité souligne la nécessité d'une vision fédérale claire sur le gaz naturel destiné au marché canadien. Le gaz naturel n'est pas seulement une source d'énergie permettant de produire du gaz naturel liquéfié, du GNL, destiné à l'exportation et à la génération d'électricité. Il est aussi le pilier de notre économie industrielle et du chauffage. Pourtant, le marché intérieur manque d'une vision qui permettrait au Canada d'attirer de nouveaux investissements dans les gazoducs afin d'alimenter le développement de l'intelligence artificielle, les clients industriels, les producteurs d'électricité et la population en pleine croissance. Nous avons raison de partager cette ressource

avec le monde et avec nos alliés, mais nous devons établir un plan pour notre industrie nationale.

Je vais conclure en présentant trois recommandations. Premièrement, le gouvernement devrait réviser ses politiques fédérales d'électrification et examiner la fiabilité des nouveaux programmes afin de tenir compte de leur incidence sur les pics de consommation énergétique. Deuxièmement, le gouvernement devrait collaborer avec les intervenants pour publier une déclaration de politique nationale sur le gaz naturel. Pour cela, votre comité pourrait mener une étude sur le rôle du gaz naturel au Canada. Troisièmement, le chauffage à double énergie devrait être reconnu comme une composante essentielle de la stratégie canadienne visant à atténuer les pics de consommation énergétique des réseaux électriques.

• (1535)

Merci beaucoup.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, monsieur Cheliak.

Nous allons maintenant passer la parole à M. Kreps, pour cinq minutes.

Piers Kreps (directeur, Affaires gouvernementales, Société régionale Inuvialuit): *Ublaami*, bonjour. *Quyainni*, madame la présidente, honorables membres du Comité, monsieur le greffier, merci pour votre invitation.

Je m'appelle Piers Kimiksana Kreps. Je suis directeur des affaires gouvernementales de la Société régionale inuvialuite, à Inuvik. Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue, M. Travis Balaski, président de la Société pétrolière inuvialuite. Nous sommes heureux de vous présenter le projet de sécurité énergétique des Inuvialuit.

Je vais commencer par vous fournir quelques renseignements sur les Inuvialuit.

Les Inuvialuit sont répartis dans six communautés distinctes du Canada arctique occidental. Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, est notre centre régional. En 1984, notre peuple a ratifié la Convention définitive des Inuvialuit, qui a établi la Société régionale inuvialuite. La majorité de nos quelque 5 000 bénéficiaires vivent dans la région désignée des Inuvialuit. Notre traité moderne, comme nous l'appelons, a aussi créé plusieurs sociétés aux objectifs distincts. Il a créé la Société inuvialuite de gestion foncière, qui détient les terres visées par le règlement et sur lesquelles nous possédons des droits de surface et de sous-sol, et la Société pétrolière Inuvialuit, qui facilite la participation des Inuvialuit dans le secteur de l'énergie et des ressources.

La région désignée des Inuvialuit exploite des ressources naturelles depuis très longtemps. L'enquête Berger a été lancée il y a plus de 50 ans pour étudier les impacts des grands développements proposés sur et autour de nos terres. Le rapport a conclu que nos droits doivent être respectés et que nous devons jouir de l'autodétermination économique. Aujourd'hui, les Inuvialuit ont déterminé que le projet de sécurité énergétique des Inuvialuit peut leur apporter des bénéfices économiques tout en maintenant leur identité et leur environnement.

Je vais maintenant céder la parole à M. Balaski.

Travis Balaski (directeur, Société pétrolière Inuvialuit): Merci, monsieur Kreps.

Bonjour, madame la présidente et honorables membres du Comité.

La région désignée des Inuvialuit de l'Arctique occidental est très riche en ressources naturelles et contient l'une des plus grandes réserves de pétrole et de gaz non exploitées au monde, comme l'ont démontré les forages et les études réalisées pendant de nombreuses décennies. Malgré cela, les usagers résidentiels et commerciaux de cette région font face aux coûts énergétiques les plus élevés au Canada. Il n'est pas rare qu'un ménage reçoive une facture mensuelle de chauffage dépassant 1 000 \$. Pendant plus de 25 ans, la communauté d'Inuvik a bénéficié de sa production locale de gaz, qui a atténué un peu les coûts énergétiques. Malheureusement, cette ressource a atteint la fin de sa vie utile, et la région désignée des Inuvialuit doit maintenant importer toute l'énergie qu'il lui faut du Sud du Canada ou de l'étranger.

Heureusement, le Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit est en construction et lancera ses activités au cours de ces prochaines années. L'élaboration de ce projet a été longue et risquée. Elle a été menée uniquement par les Inuvialuit, qui ont fait preuve d'une approche visionnaire et avisée du développement régional. Ses activités ne commenceront qu'une bonne dizaine d'années après le début de sa conception.

Le projet de sécurité énergétique des Inuvialuit a fait l'objet de plusieurs années d'études locales. Il a subi un examen environnemental de quatre ans ainsi que l'examen de la Régie de l'énergie du Canada avant d'obtenir, au premier trimestre 2024, tous les permis de construction et d'exploitation requis. Il s'agira d'un projet très spécial, dont le promoteur autochtone détiendra les droits miniers, les terres en surface et les installations tout en étant son principal client. Les consultations ont commencé au début de 2018. Elles se poursuivront pendant les différentes étapes du projet afin de résoudre les préoccupations locales de manière adaptative.

Ce projet comprend la construction d'une usine qui produira du gaz naturel et des carburants synthétiques qui seront ensuite distribués aux clients locaux pour la production d'électricité, pour le chauffage et pour le transport. Il réduira la dépendance aux carburants coûteux provenant du Sud et les risques que créent les approvisionnements intermittents. Selon l'estimation de ses réserves, ce projet pourra fonctionner pendant plus de 50 ans dans sa conception actuelle.

Ce projet ouvrira des débouchés aux bénéficiaires locaux et contribuera à atténuer le coût de la vie et des affaires dans la région désignée des Inuvialuit pour les générations futures. Il a déjà généré plus de 50 millions de dollars en concluant des contrats avec des entreprises locales Inuvialuit et il emploie de nombreux habitants et bénéficiaires Inuvialuit. Ce projet apporte d'importants avantages à l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en éliminant les longues chaînes d'approvisionnement en hydrocarbures. Cela diminue considérablement les risques de déversements dans le Nord canadien et dans ses voies navigables.

Comme nous l'avons souligné, les Inuvialuit ont investi des sommes considérables et assumé de grands risques en prenant l'initiative de développer une infrastructure essentielle pour l'Arctique occidental. La Société régionale inuvialuite collabore avec plusieurs ministères fédéraux afin de promouvoir les nombreux avantages que ce projet apporte au Nord et au Canada. Toutefois, elle cherche encore des précisions de la part de plusieurs ministères fédéraux ainsi qu'un soutien accru du gouvernement. Ce projet s'aligne très bien avec les initiatives arctiques du ministère de la

Défense nationale et avec le potentiel des grands projets à lancer dans le Nord.

Les procédures d'autorisation sont en grande partie terminées, mais, à l'avenir, le projet et la Société régionale inuvialuite se concentreront avant tout sur la réduction du fardeau financier et des coûts en capital. Le prix final des produits dépendra du coût des infrastructures de construction et d'exploitation et non des marchés traditionnels de matières premières. Il s'agit d'une ressource inexploitée et isolée, et le plus grand avantage économique de ce projet réside dans la réduction des risques financiers que les Inuvialuit doivent assumer pour le construire et l'exploiter.

Nous vous remercions de nous avoir consacré de votre temps et de nous avoir invités à comparaître devant vous. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

• (1540)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci beaucoup.

J'espère que tous mes collègues appuieront le fait que je lui ai accordé 39 secondes de plus pour terminer sa déclaration liminaire.

Monsieur Brossard, vous avez maintenant cinq minutes.

Renaud Brossard (vice-président, Communications, Institut économique de Montréal): Merci beaucoup.

[Français]

Bonjour à tous et à toutes.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir invité l'Institut économique de Montréal à discuter d'un défi fondamental pour l'avenir économique du pays, soit la sécurité énergétique. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas l'Institut, nous sommes un groupe de réflexion indépendant, et nous avons des bureaux à Montréal, à Ottawa et à Calgary. Il intervient dans les débats publics québécois et canadien au moyen de sa recherche et de ses interventions médiatiques depuis 1998.

Les dernières années nous ont bien permis de voir l'effet que les bouleversements géopolitiques peuvent avoir sur le prix de l'énergie au Canada. L'invasion de l'Ukraine, en 2022, et, plus récemment, la guerre en Iran en sont des exemples frappants.

Chaque fois qu'un événement menace l'approvisionnement énergétique quelque part dans le monde, les Canadiens en ressentent les effets à la pompe. Cela se reflète également sur les factures d'énergie de nos agriculteurs et de nos entrepreneurs, ce qui fait que des produits de consommation sont plus chers pour les particuliers.

[Traduction]

Les Canadiens ne sont pas les seuls à voir le prix de l'énergie grimper en flèche. Les marchés étant mondialisés et la concurrence féroce, les prix suivent la même tendance partout dans le monde, même si le Canada est un important producteur d'énergie.

Dans ce contexte, le meilleur moyen de garantir un approvisionnement énergétique fiable et abordable pour les Canadiens consiste à permettre à nos producteurs d'énergie de contribuer à la stabilisation de l'offre mondiale. Il faudra, pour cela, autoriser la construction des infrastructures qui leur permettront d'acheminer leurs produits vers les marchés qui en ont besoin. Malheureusement, ces dix dernières années, certains choix politiques ont entravé notre capacité d'assurer cet approvisionnement.

[Français]

Le caractère arbitraire et hautement politisé de nos processus d'évaluation des projets a eu raison de ces efforts. Plutôt que de mettre en avant des critères clairs, basés sur l'atténuation du risque et la maximisation des gains pour le pays, les processus actuels dépendent ultimement du bon vouloir du ministre en place pour approuver ou non qu'un grand projet soit bâti. C'est tout aussi vrai pour les pipelines et les mines que ce l'est pour les éoliennes et les routes. Le résultat, c'est qu'il y a plus d'incertitude, donc moins d'investissements et, au bout du compte, moins de propositions de projet.

Les décisions défavorables prises au sujet du projet de GNL Québec, par exemple, ont contribué à l'enclavement des ressources gazières canadiennes. On a même prétendu pendant quelques années que la demande pour ces ressources était inexistante, et ce, malgré les demandes répétées de nos alliés en Europe et en Asie. Si le Canada n'a pas répondu présent à l'époque, il semble qu'il ait aujourd'hui la chance de le faire. C'est exactement l'occasion que le Canada doit saisir.

Nous avons d'ailleurs pu en voir les bénéfices grâce aux rares projets qui ont été bâtis, soit LNG Canada, à Kitimat, et l'agrandissement du pipeline Trans Mountain, à Burnaby. La mise en service de ces infrastructures a permis aux ressources canadiennes de se trouver sur de nouveaux marchés. La part de nos exportations de pétrole à l'extérieur des États-Unis, par exemple, est passée de 3 % à 14 %. Pour ce qui est du gaz naturel, 7 % de nos exportations prennent aujourd'hui un autre chemin que vers le Sud.

Cela permet à la fois au reste du monde d'obtenir un approvisionnement plus fiable en énergie, ce qui stabilise les prix ici et ailleurs, et aux producteurs de ressources canadiennes d'obtenir la juste valeur pour ces ressources, ce qui rend notre économie plus forte. C'est la raison pour laquelle un projet de gazoduc et d'usine de liquéfaction sur la côte Est, comme celui proposé à Baie-Comeau par Marininvest Energy, devrait être choisi en priorité.

En favorisant l'acheminement du gaz naturel vers la Côte-Nord, au Québec, à partir du réseau principal de TC Énergie, ce projet nous permettrait de nous positionner sur les marchés européens, friands de nouveaux approvisionnements en gaz naturel. On a d'ailleurs pu observer l'existence de cette demande pas plus tard qu'hier. Pour se procurer du gaz naturel canadien fiable, les Allemands sont prêts à aller jusqu'en Colombie-Britannique, à passer par le canal de Panama et à remonter par la suite jusqu'à la mer du Nord pour atteindre les terminaux gaziers qui s'y trouvent. Ce trajet prendrait plus de 26 jours en bateau. Le même navire, s'il partait du port de Baie-Comeau plutôt que de celui de Prince Rupert, mettrait un peu moins de huit jours pour arriver à bon port.

Comme vous vous en doutez sûrement, un périple d'une telle durée se reflète dans les coûts de transport. Si les Allemands sont prêts à le payer aujourd'hui, c'est notamment parce que la fiabilité et la stabilité que le Canada offre en matière d'approvisionnement ont une valeur. On comprendra que si un tel terminal gazier était en service dans l'Est du pays, nous pourrions répondre à une part plus importante de la demande européenne en gaz naturel, ce qui contribuerait à aider nos alliés et à stabiliser les prix de l'énergie.

Il ne fait aucun doute que le Canada a tout ce qu'il faut pour devenir un fournisseur fiable de gaz et de pétrole. Nous avons des ressources abondantes, notre position géographique est plus qu'enviable, comme je l'ai dit tantôt, et les pays importateurs se

cherchent aujourd'hui de nouveaux fournisseurs fiables. Tout ce qu'il manque, c'est un processus d'évaluation des projets qui repose sur des critères clairs plutôt que sur l'arbitraire, c'est-à-dire le bon vouloir du ministre en place. C'est la meilleure chance que nous avons de bâtir des projets dont le Canada a besoin pour aider à stabiliser l'offre mondiale en matière d'énergie et, par le fait même, à garantir un approvisionnement fiable et abordable pour les Canadiens.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

● (1545)

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Je m'efforce de modérer mes réactions afin d'agir comme il se doit dans ce fauteuil. Cependant, je vous dirai que j'aime beaucoup votre témoignage, qui est très important.

Nous allons passer la parole aux conservateurs pour la première série de questions.

Monsieur Groleau, vous avez six minutes.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Merci, madame la présidente.

Chers collègues, je vous remercie de m'accueillir, pour la première fois, au Comité permanent des ressources naturelles.

Messieurs Giguère et Brossard, j'espère que vous allez bien. Je vous remercie d'être ici.

Compte tenu de l'instabilité géopolitique mondiale actuelle, dans quelle mesure l'Est du Canada est-il vulnérable sur le plan de son approvisionnement en pétrole et en gaz?

Comment définissez-vous une véritable autonomie énergétique pour notre région?

Renaud Brossard: Merci beaucoup de la question.

Pour ce qui est de garantir l'approvisionnement canadien, nous ne sommes pas dans une situation où on pourrait craindre une pénurie de pétrole dans les stations-service. Nous ne manquerons pas d'essence. Ce que nous risquons d'avoir, par contre, c'est une augmentation des prix. Je pense que nous avons pu le voir au cours des derniers mois, d'ailleurs.

Même si le Québec ne reçoit pas de pétrole en provenance de l'Iran ou de la région du détroit d'Ormuz, essentiellement, nous avons vu les prix du pétrole exploser. La raison est simple. En effet, il s'agit d'un marché mondialisé. Que la ressource soit vendue au Québec, en Asie ou en Europe, c'est la même ressource et ce sont les mêmes prix. Comme je le disais dans mon allocution, le meilleur moyen de garantir un approvisionnement qui ne soit pas juste fiable, mais aussi abordable — c'est un élément clé sur le plan de la sécurité énergétique — c'est d'aider à stabiliser la demande mondiale.

Présentement, beaucoup de nos infrastructures s'en vont vers l'Ouest. Nous pouvons aider à stabiliser un peu les marchés asiatiques avec les infrastructures qui sont là. Nous avons malheureusement peu d'infrastructures qui vont vers l'Est pour nous aider à stabiliser les marchés européens.

Jason Groleau: Alors que le Québec mise massivement sur l'électricité, pourquoi estimez-vous que la transition vers le « tout électrique » sans filet de sécurité pétrolier ou gazier local met en péril la résilience énergétique de la province?

Gabriel Giguère (analyste principal en politiques publiques, Institut économique de Montréal): Je vous remercie de votre question.

Essentiellement, nous constatons que le Québec se dirige actuellement vers une électrification complète et qu'il n'est plus dans une dynamique de surplus d'électricité. C'est extrêmement clair. Ça montre notamment l'importance de conserver le gaz naturel dans le bouquet énergétique québécois.

Je vais ajouter quelques précisions à ce que mon collègue a dit. Aujourd'hui, il y a quand même une dynamique où on comprend l'importance d'avoir des infrastructures énergétiques au Canada et au Québec. Le Québec ne peut pas refaire l'erreur qu'il a faite en 2021 concernant GNL Québec, où on nous expliquait qu'il n'allait pas y avoir de demande. On le voit clairement, il y a une demande. Les Allemands l'ont montré hier. Certains projets qui sont sur la table aujourd'hui, notamment celui de Marinvest Énergie Canada, pourraient aller de l'avant. Cependant, ça prend un cadre réglementaire prévisible et certain.

Aujourd'hui, que ce soit au Canada, ou même un peu au Québec, il faut quand même dire que le cadre réglementaire n'est pas là.

• (1550)

Renaud Brossard: J'ajouterai que l'électricité est une source d'énergie importante pour le Québec. Cependant, le pétrole et le gaz demeurent la source principale. Le pétrole et le gaz représentent 55 % de l'énergie consommée au Québec. Ça ne se remplace pas du jour au lendemain.

Si on n'a pas un approvisionnement fiable et abordable en pétrole et en gaz, on ne sera pas en mesure de répondre à 55 % de la demande énergétique demain matin. Ça fait partie intégrante de la sécurité énergétique du Québec.

Jason Groleau: Selon les analyses de l'Institut économique de Montréal, quelles seraient les répercussions concrètes sur le produit intérieur brut, ou PIB, du Québec et sur la création d'emplois régionaux si le gouvernement levait l'interdiction d'exploiter les hydrocarbures?

Gabriel Giguère: Cet élément est fort important. Quand nous avons fait notre analyse, nous nous sommes surtout concentrés sur la question du gaz naturel. Nous constatons que, sur un horizon de 25 ans, on pourrait ajouter 93 milliards de dollars au PIB, ne serait-ce que dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration du gaz naturel. Ça met donc vraiment le projecteur sur l'importance du secteur énergétique au Québec.

On doit donc pouvoir exploiter ce secteur, notamment parce qu'il permet à la fois une augmentation du PIB et des revenus gouvernementaux jusqu'à concurrence de 15 milliards de dollars, mais aussi parce qu'il représente des milliers d'emplois rémunérés. Ça, c'est central. Quand on regarde les chiffres de Statistique Canada sur les salaires dans le secteur gazier et pétrolier en 2024, on voit qu'ils ne sont pas de 40 000 \$, mais bien de 155 000 \$. Ça compte pour les familles québécoises.

Jason Groleau: Vous avez parlé d'infrastructures et d'un terminal gazier dans l'Est.

Pourquoi le projet ne se fait-il pas? Qu'est-ce qui empêche que le projet se concrétise?

Gabriel Giguère: Je pense que c'est en partie à cause du cadre réglementaire. On le voit aujourd'hui avec le projet de loi C-69. C'est très complexe. Le cadre réglementaire fédéral fait aussi double emploi avec celui du Québec. Le mélange de ces deux cadres rend les choses très complexes. Il serait notamment important de réformer le cadre réglementaire d'aujourd'hui pour s'assurer d'éliminer le double emploi et de reconnaître l'évaluation d'impact du niveau provincial. L'évaluation d'impact qui est faite par le fédéral doit être très courte et adaptée.

Il faut un nouveau cadre réglementaire. Je pense que c'est assez clair.

Renaud Brossard: Une partie de la difficulté tient aussi à l'arbitraire du fédéral. Avant même que les projets soient déposés, il y a souvent des investisseurs qui décident de ne pas aller de l'avant. La raison est simple. En effet, c'est le ministre en place qui détermine si l'évaluation d'impact environnemental est valide et si le projet doit aller de l'avant, ou non.

Quand, justement, on a des critères aussi arbitraires que ça, ça devient risqué. Quand les investisseurs regardent où investir, ils ne sont pas nécessairement chauds à l'idée de faire un pipeline au Québec ou au Canada. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir investir dans un projet de pipeline qui sera rentable. Ce côté arbitraire et cette incertitude font en sorte que ces projets sont plus risqués et que, malheureusement, leur rentabilité est moins intéressante.

Essentiellement, à coup de réglementations [*difficultés techniques*] on a un peu tué ces projets.

Jason Groleau: Merci.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci. Voilà qui termine une série de questions très instructives.

Passons maintenant au Parti libéral, avec notre député vedette de cinéma. Il participe virtuellement à partir d'un endroit magnifique.

Vous avez la parole pour six minutes, monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci. Je vous appelle de chez moi. Ma femme tient une librairie et est une grande lectrice.

[Français]

Messieurs Brossard et Giguère, c'est un plaisir de vous revoir.

J'espère sincèrement que l'Institut économique de Montréal va bientôt publier un rapport montrant que, l'équipe de hockey des Canadiens de Montréal, c'est la meilleure équipe de hockey. *Go Habs, go!*

C'était mon message pour mon collègue M. Guay.

Sérieusement, d'après vous, comment le gouvernement fédéral peut-il accélérer le développement de projets d'énergie propre partout au Canada?

Renaud Brossard: Merci beaucoup de la question.

Sur la question du hockey, plusieurs rapports, ce matin, parlent de ce que l'on pourrait faire pour avoir de meilleures équipes de hockey.

Revenons au dossier de l'énergie. Le fédéral pourrait faire quelque chose. Je dois avouer, d'ailleurs, qu'il y a eu de belles annonces, récemment, à cet égard. Il y a quand même une volonté de revoir le processus d'évaluation d'impact, et, essentiellement, de rendre ce processus plus rapide. Nous avons très hâte de voir quelle va être la législation proposée.

Nous allons veiller à ce que les bottines suivent les babines. Ce qu'on entend dire jusqu'à maintenant est très intéressant. En ce qui concerne l'accélération des projets d'énergie propre, en fait, c'est la même chose que pour un projet de mine ou de pipeline. Ils sont tous soumis au même processus d'évaluation. La Loi sur l'évaluation d'impact du fédéral évalue à la fois des projets d'éoliennes en haute mer au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, des projets miniers en Ontario et des projets de pipeline entre plusieurs provinces.

Parmi les choses qui peuvent être faites, je pense à la révision des critères. Un des problèmes que nous avons constatés concernant la Loi sur l'évaluation d'impact, c'est qu'elle essaie de faire trop de choses en même temps. Quand on décide de tout faire bien, on finit par tout faire mal, malheureusement.

C'est un peu ça que nous avons constaté par rapport à cet outil. Il s'agirait aussi d'accélérer les délais. Nous pensons que l'idée d'utiliser un calendrier de 12 mois, qui a été proposée récemment, est un grand pas dans la bonne direction.

Il s'agirait aussi, idéalement, de retirer beaucoup de choses qui relèvent du caractère arbitraire de la Loi. Une des difficultés que nous avons au sujet de la Loi sur l'évaluation d'impact tient au fait que le ministre peut intervenir et mettre sur pause le processus à tout moment, ce qui fait en sorte que les processus ont été beaucoup plus longs que ce qui était prévu dans la Loi initialement.

• (1555)

Eric St-Pierre: Merci beaucoup.

[Traduction]

Ma question s'adresse à M. Kreps ou à M. Balaski. Je crois savoir que la Société régionale inuvialuite a mené une campagne intensive d'hivernisation des logements afin de favoriser l'efficacité énergétique, notamment en installant de l'isolant. Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur la manière dont ce type d'efficacité énergétique contribue à réduire votre dépendance aux sources d'énergie extérieures et en quoi cela renforce-t-il votre souveraineté?

Travis Balaski: Je ne connais pas très bien ce programme, mais je sais que toutes ces maisons consomment énormément d'énergie. C'est un grave problème. Elles sont toutes surélevées à cause du pergélisol, ce qui n'aide vraiment pas à conserver la chaleur à l'intérieur, car l'air circule librement sous la plupart de ces maisons.

On a construit quelques logements à haute efficacité énergétique très spécialisée dans la région afin de réduire la consommation énergétique des ménages. Cette démarche est cruciale, car les communautés n'ont que très peu de temps pour renouveler leurs ressources énergétiques. L'hiver dernier, Inuvik a fait face à une grave pénurie d'énergie, au point de se trouver à quelques jours seulement d'imposer une restriction de consommation énergétique et d'évacuer sa population.

C'est un sujet délicat. Toute mesure permettant d'étendre l'accès à l'énergie stockée dans la région constituera une aide financière considérable pour les ménages. De plus, cela permettra d'éviter les catastrophes.

Ces programmes sont excellents. L'efficacité énergétique demeure prioritaire dans toutes les communautés du Nord.

Eric St-Pierre: Merci, monsieur Balaski.

[Français]

J'aimerais poser une autre question à M. Cheliak au sujet des règlements sur le méthane.

Les nouveaux règlements sur le méthane pourraient-ils créer des emplois au Canada et aider les compagnies, y compris beaucoup de membres de votre association?

[Traduction]

Paul Cheliak: Chaque fois que l'on instaure une nouvelle réglementation, on impose un coût supplémentaire à une entité privée. Cette somme se réinjecte dans l'économie canadienne.

Je pourrais vous répondre qu'en effet, ces obligations réglementaires permettent de créer des emplois. Malheureusement, les membres de notre association ne considèrent pas la solution technologique de surveillance continue proposée comme la manière la plus précise de suivre et de surveiller les émissions de méthane 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nous collaborons actuellement avec le gouvernement à l'élaboration d'un document d'orientation afin de préciser cela.

Eric St-Pierre: J'ai une dernière question à ce sujet.

Ces règlements sur le méthane pourraient-ils renforcer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale? Pourriez-vous nous dire en quelques mots, en 15 secondes, ce que vos membres en pensent?

Paul Cheliak: Nous produisons déjà le gaz naturel le plus propre au monde. Nous sommes en très bonne position, même sans réglementation supplémentaire.

Eric St-Pierre: Merci pour votre attention.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Je crois qu'il vous reste encore 20 secondes. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Paul Cheliak: Nos membres mènent des programmes d'atténuation des émissions de méthane depuis des décennies. Ce n'est pas un domaine nouveau pour les entreprises de distribution et de transport de gaz au Canada.

C'est leur produit. Il en va de la sécurité des consommateurs. Ils prennent cela quotidiennement très au sérieux, sur le terrain et dans nos communautés. Nous abordons chaque jour ce problème en priorité.

• (1600)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Nous passons maintenant au Bloc québécois, avec M. Simard, qui dispose de six minutes.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Brossard et monsieur Giguère, je ne sais pas si je vous ai mal compris, mais j'ai vu une petite incohérence dans votre déclaration d'ouverture.

Vous avez parlé des prix mondiaux du pétrole et du fait qu'ils sont bien entendu fixés par la Bourse.

Toutefois, vous avez semblé laisser entendre que, si nous avions plus d'infrastructures et que nous produisions plus d'énergie au Canada, nous arriverions à faire descendre ces prix. À mon avis, si c'est l'idée que vous défendez, elle est un peu tirée par les cheveux.

Même les représentants de la Régie canadienne de l'énergie nous ont dit qu'une production plus grande au Canada et des infrastructures plus imposantes ne feraient pas descendre les prix mondiaux. M. Normand Mousseau, de l'Institut de l'énergie Trottier, était aussi de cet avis. Je pense que nous pouvons nous fier à lui lorsqu'il est question d'énergie.

Vous pourriez essayer de me convaincre que, de façon magique, le Canada pourrait changer les prix mondiaux du pétrole en produisant plus de pétrole et de gaz, mais cela m'étonnerait.

Je reviens maintenant au projet de GNL Québec.

Je ne veux pas refaire l'histoire, mais ce projet concernait ma région. Au début, le gouvernement du Québec était en faveur du projet de GNL Québec, mais il a changé d'idée quand il s'est rendu compte que les promoteurs demandaient du financement public. Il s'agit du défi lié aux infrastructures. Personne ne veut investir dans les infrastructures au moyen d'un financement privé.

D'ailleurs, c'est la même chose aujourd'hui pour ce qui est des infrastructures pétrolières. Le grand patron d'Enbridge nous a dit qu'il y avait trop de risques et qu'il n'était pas prêt à investir dans des infrastructures gazières et pétrolières. De 2021 à 2024, par ailleurs, les profits de cette entreprise se sont établis à 131 milliards de dollars. Elle va faire encore plus d'argent, parce que le prix du pétrole est très élevé, mais elle n'est pas prête à investir dans les infrastructures. Ce qui est pire encore, c'est que, au cours des dernières années, on a vu une augmentation manifeste de la production, mais une diminution du nombre d'emplois. L'entreprise est prête à investir dans l'automatisation pour abaisser ses coûts de production, mais elle offre moins d'emplois. Il y a moins de retombées économiques pour nous, mais elle n'est pas prête à investir dans les infrastructures.

C'est pour ça que j'ai trouvé votre argumentaire un peu biscornu. Je vous laisse maintenant la parole. Vous pourrez peut-être me convaincre.

Renaud Brossard: Je ne sais pas si je vais pouvoir vous convaincre, mais je vais vous avouer qu'en matière d'énergie, mon collègue Gabriel Giguère s'y connaît particulièrement bien.

En ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole, il s'agit d'une question de base en économie, soit celle de l'offre et de la demande. Le Canada est un très grand producteur de pétrole. L'offre a subi un choc, et il est sûr que le Canada ne remplacera pas 20 % de la production de pétrole ou de gaz naturel demain matin. Cependant, le manque d'infrastructures de transport a miné notre capacité à répondre en libérant des barils de pétrole et en aidant ainsi à stabiliser le marché du pétrole. Le Canada est un producteur important. C'est un fait, et...

Mario Simard: Je comprends très bien. Si vous avez des chiffres...

Renaud Brossard: Si vous me laissez finir...

Mario Simard: Mon temps de parole, je peux l'utiliser comme je veux. C'est ça qui est mesquin dans une réunion de comité.

Si vous avez des chiffres à déposer au Comité, nous pourrions nous en servir pour sensibiliser les gens de la Régie canadienne de

l'énergie sur la loi de l'offre et du marché. Je serais fort intéressé. Nous pourrions d'ailleurs faire la même chose concernant M. Mousseau.

Effectivement, il y a des lois premières en matière de capitalisme. L'une d'elles est de prendre l'argent et de le risquer, ce que les entreprises ne veulent malheureusement pas faire aujourd'hui quant aux infrastructures. Elles ne veulent pas assumer le risque. C'est pour ça que nous nous retrouvons dans une telle situation lorsqu'il est question d'infrastructures. La seule infrastructure construite dans les dernières années, c'est l'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Cela a coûté 34 milliards de dollars, et c'est nous qui l'avons collectivement payé.

Est-ce parce que le gouvernement a mis en place trop de règlements? C'est facile à dire, mais les entreprises ont aussi une responsabilité. Malheureusement, je vois depuis un certain temps que les entreprises ne prennent pas leurs responsabilités. Elles ne veulent pas investir dans les infrastructures.

Si vous avez des chiffres pour nous démontrer l'inverse, je suis preneur, et ça me fera plaisir de changer d'idée.

Renaud Brossard: Comme nous le disions à propos des infrastructures, c'est vraiment une question de réglementation et de loi. Chaque règlement a pour effet d'augmenter les coûts d'un projet et l'incertitude. En fait, une loi dit essentiellement que l'approbation d'un projet dépend du bon vouloir des ministres, ce qui augmente les risques. Nous voyons une baisse de...

• (1605)

Mario Simard: De quelle loi parlez-vous?

Renaud Brossard: Je parle du projet de loi C-69, qui a édicté la Loi sur l'évaluation d'impact. Essentiellement, nous avons une loi qui...

Mario Simard: Vous faites le jeu des conservateurs, et vous l'avez bien appris. C'est bon.

Renaud Brossard: Je n'ai aucune affiliation partisane.

Les faits sont là. On voit qu'il y a une diminution des investissements dans le domaine pétrolier au Canada, tandis qu'ils sont en augmentation dans le reste du monde. À ce moment-là, il faut faire le lien entre la cause, soit le projet de loi C-69, l'effet, soit la diminution des investissements dans le domaine pétrolier et le fait que les investisseurs s'en vont ailleurs.

Mario Simard: Merci. C'est intéressant.

Je vais céder le reste de mon temps de parole de façon gracieuse à l'Institut économique de Montréal.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Il vous reste 33 secondes.

[Français]

Mario Simard: C'est bon, madame la présidente.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Il me semble opportun, alors qu'il ne reste que quelques secondes, d'informer tous les témoins qu'ils ont la possibilité de remettre des mémoires écrits au Comité. Nous vous encourageons vivement à le faire pour donner suite à toute information, à des faits, à des statistiques ou à des commentaires soulevés dans vos présentations ou dans vos échanges avec les députés. Cela permettra au Comité de produire un rapport contenant des recommandations réalistes fondées sur des données probantes, des statistiques et des faits.

Cela dit, nous allons passer à la deuxième série de questions. Nous commencerons par M. Jonathan Rowe, l'un de nos députés conservateurs.

Vous avez cinq minutes.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Merci.

Bonjour et bienvenue. Merci d'être venus.

Monsieur Cheliak, j'aimerais vous présenter deux scénarios. Je me demande si vous pourriez nous dire lequel est le plus avantageux en ce qui concerne les émissions mondiales de carbone. Dans le premier scénario, nous envoyons du gaz naturel par gazoduc aux États-Unis, où il est transformé en électricité. Dans le deuxième scénario, nous utilisons ce gaz naturel pour produire de l'électricité ici au Canada, puis nous envoyons cette électricité aux États-Unis.

Paul Cheliak: Il y a une solution optimale, et je pense que vous savez de quoi il s'agit, mais je vais tout de même répondre à la question: le plus avantageux est de produire l'électricité au Canada.

Je vais ajouter une petite précision. Cette situation est très réelle en Colombie-Britannique. Le gaz naturel canadien est exporté vers les États-Unis pour produire de l'électricité, qui est ensuite réimportée en Colombie-Britannique pour être vendue aux ménages et aux entreprises de la province.

Jonathan Rowe: Je trouve cela ahurissant. Nous produisons les mêmes taux d'émissions en générant l'électricité au Canada, mais nous en retirons des recettes, des profits et une création d'emplois bien plus importants. Comme vous l'avez dit dans votre déclaration, alors que les prix de l'électricité augmentent, ceux du gaz naturel baissent, ce qui augmente les marges de profit pour le Canada. Il est incroyable que le Canada maintienne des règlements qui nous empêchent de le faire. C'est tout simplement incroyable.

Vu les fortes demandes de l'intelligence artificielle, qui s'avère essentielle à la défense et à la sûreté nationales, pensez-vous que nous devrions continuer à vendre du gaz naturel aux États-Unis, qui utilisent l'électricité que cela génère pour alimenter leurs centres de données? Pensez-vous que nous devrions plutôt produire cette électricité au Canada et l'utiliser pour les centres de données situés au Canada?

Paul Cheliak: Ce n'est pas aussi simple que cela. Le gaz acheminé vers les États-Unis est assujéti à un contrat. Ce pays est l'un des principaux partenaires du Canada dans le domaine de l'énergie et il le restera. Des entreprises ont payé pour avoir accès à ces pipelines et elles en feront usage. Ce contrat est exécutoire. Nous nous heurtons à des réalités commerciales et contractuelles.

Le Canada devrait-il chercher à établir la souveraineté des données en tenant compte de toutes les sources d'énergie? Oui, tout à fait. Hier, nous avons rencontré des représentants du gouvernement. Il semble y avoir une volonté de veiller à ce que toutes les sources d'énergie soient prises en considération pour renforcer la souveraineté canadienne dans ses centres de données.

Jonathan Rowe: Si je comprends bien, à l'heure actuelle, des règles nous empêchent, au nom de la protection de l'environnement, de construire des installations de gaz naturel liquéfié, de GNL. Ces règles allongent considérablement les délais d'obtention des permis et empêchent la construction de ces installations. D'après ce que j'ai entendu dire quand j'étais en Alberta, nous vendons notre gaz naturel dans le pipeline pour moins de 5 ¢ l'unité. Les Américains s'en emparent, le liquéfient et le revendent pour plus de 12 \$ l'unité.

Est-ce qu'en agissant ainsi, nous contribuons réellement à la protection de l'environnement? Est-ce qu'en réalité, nous ne faisons que soutenir l'économie de Trump au détriment de la nôtre?

Paul Cheliak: Je le répète, le gaz naturel acheminé vers les États-Unis est assujéti à des contrats. Comme vous le savez, le développement du GNL est en plein essor au Canada. Sur la côte Ouest, le rythme est effréné, ce qui atténuera en partie ce problème. On peut comparer cette situation à la différence entre un robinet et un puisard. C'est au niveau du puisard qu'on gagne de l'argent.

Jonathan Rowe: Vous avez tout à fait raison.

J'ai une question à poser à mon ami, M. Brossard.

J'avais préparé cette question avant de venir ici, et vous avez presque mis le doigt dessus dans votre déclaration préliminaire. Le gouvernement allemand était venu à Terre-Neuve-et-Labrador à la recherche de gaz naturel. À l'époque, le gouvernement libéral — conseillé par M. Mark Carney, je vous dirai — avait affirmé que cela ne serait pas rentable. Cependant, aujourd'hui, il serait rentable d'expédier ce gaz depuis la Colombie-Britannique, autour du monde, jusqu'en Allemagne.

A-t-on commis une grave incompétence il y a quelques années, quand l'Allemagne est venue, ou s'agit-il d'une tromperie délibérée?

● (1610)

Renaud Brossard: Je vous dirai qu'en fait, le gouvernement a sapé la viabilité économique du projet en le soumettant à une réglementation excessive. Il n'avait pas tort, d'un point de vue théorique, en affirmant que ce ne serait pas rentable, mais il aurait dû préciser que cette conclusion reposait sur les lois qui avaient été adoptées dans le but même de rendre le projet non viable.

L'Allemagne, le Japon, l'Inde, la Pologne et de nombreux pays d'Asie et d'Europe — nos alliés — désiraient avoir accès aux ressources du Canada. Leur demande reposait sur la fiabilité et la stabilité d'approvisionnement du Canada. Malheureusement, depuis une dizaine d'années, le gouvernement ne cesse de refuser. Nous avons l'impression que les choses changent enfin. Il est bon de voir ce changement se produire, mais il arrive avec dix ans de retard.

Jonathan Rowe: Merci.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Cette série de questions se termine pile à l'heure prévue.

Nous allons maintenant passer la parole aux libéraux pendant cinq minutes, en commençant par M. Saini.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci.

Merci à tous les témoins d'être venus.

Ma question s'adresse à M. Brossard.

Que pensez-vous de l'initiative Un projet, une évaluation et une décision que le gouvernement fédéral a signée avec les provinces? Comment une telle entente peut-elle profiter aux projets énergétiques et électriques?

Renaud Brossard: Nous y sommes très favorables. L'année dernière, certains de mes collègues ont rédigé un très long document de recherche sur la manière de remédier aux problèmes posés par le projet de loi C-69. L'une des solutions consistait à respecter les processus d'évaluation provinciaux et à les considérer comme suffisants. À titre de Québécois, je dirais que cela témoigne d'un profond respect pour l'importance de l'autonomie provinciale dans ces décisions.

Les évaluations provinciales sont fiables, ce qui nous dispense de certaines obligations et réduit considérablement les coûts liés à ces processus. La réduction des coûts s'accompagnant des mêmes avantages attirera les investissements. Cette rentabilité sera attrayante et réduira l'incertitude. Il ne sera plus nécessaire de soumettre deux rapports distincts en y changeant quelques virgules ici et là et d'attendre l'approbation de deux gouvernements.

Gurbux Saini: Monsieur Cheliak, en quoi le développement des infrastructures de gaz naturel peut-il favoriser la croissance des projets d'exportation de GNL?

Paul Cheliak: En examinant un projet, il est essentiel de tenir compte de trois éléments: l'offre, la demande et les infrastructures d'acheminement du gaz entre les deux points. Si l'on considère cela dans le contexte d'un projet canadien de GNL, il faut évidemment un gazoduc pour acheminer le gaz depuis son lieu de production jusqu'à l'endroit où il sera liquéfié en vue de son exportation. Ce sont là les trois volets du projet. Sans les infrastructures nécessaires pour acheminer le gaz vers un terminal de liquéfaction, nous n'aurons évidemment pas la capacité de produire du GNL et de l'exporter.

Gurbux Saini: Ma prochaine question s'adresse à Travis Balaski.

Comment le gouvernement du Canada peut-il soutenir la participation et le leadership des Autochtones dans les projets énergétiques? En quoi les communautés autochtones du Nord peuvent-elles profiter de ces efforts?

Travis Balaski: Une ou deux observations à ce sujet. On a beaucoup parlé tout à l'heure des permis. Le Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit a fait l'objet de nombreux débats sur les permis, ce dont il a été question il y a quelques minutes. Nous avons suivi le processus de la Régie de l'énergie du Canada. Il y avait clairement de nombreux chevauchements entre les consultations régionales, l'évaluation environnementale et les activités du ministère fédéral. Même pour un projet relativement modeste comme le nôtre — dont le budget s'élevait à seulement un demi-milliard de dollars —, il a fallu attendre quatre ans la délivrance des autorisations, ce qui est nettement excessif. Les investisseurs de l'étranger n'auraient pas patienté autant. Bravo aux Inuvialuit d'avoir persévéré.

Deuxièmement, nous travaillons activement à ce dossier. Nous bénéficions d'un financement de la Banque de l'infrastructure du Canada. Nous cherchons à élargir nos sources de fonds auprès du gouvernement fédéral. Toute une série de programmes a été annoncée, mais on ne sait pas vraiment comment ils s'articulent les uns avec les autres, qu'il s'agisse d'initiatives soutenues par le ministère de la Défense, du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones ou de la Banque de l'infrastructure du Canada. Ce n'est pas

facile, même pour nous, à titre de promoteur autochtone, de nous adresser au gouvernement et d'obtenir des précisions sur ce qui va nous aider et comment cela va se concrétiser. On nous renvoie d'un ministère à l'autre. Les Inuvialuit ont la chance d'avoir un bon accès au gouvernement, mais cela reste flou pour nous.

Notre premier souci est de chercher à savoir clairement à quoi nous en tenir sur les permis et le soutien financier.

• (1615)

Gurbux Saini: Monsieur Cheliak, j'ai vécu pendant des années dans la petite localité de Williams Lake. De nombreuses communautés autochtones se trouvent dans un rayon de 15 à 25 kilomètres de cette localité. J'en compte au moins une quinzaine. Leurs foyers ne sont pas approvisionnés en gaz naturel. Pourquoi est-ce un problème si compliqué?

Paul Cheliak: Le principal problème réside dans le fait qu'au Canada, un service public n'est autorisé à raccorder une collectivité que si les utilisateurs du produit — qu'il s'agisse d'électricité ou de gaz — sont en mesure de rembourser le coût de l'infrastructure sur 40 ans. L'organisme de réglementation tient compte du nombre d'habitants de la collectivité. Si le calcul ne le justifie pas, le service public n'est pas autorisé à mettre en place l'infrastructure. Parfois, telle collectivité atteint la moitié de l'objectif à atteindre avec cette formule. Parfois, les trois quarts. Parfois, l'objectif est à portée. Voilà la limite à laquelle se heurte tout monopole réglementé, ce que sont tous les services publics au Canada.

Nous sommes en train de proposer au gouvernement un programme permettant au secteur public d'apporter des fonds de contrepartie à ceux des services publics pour faciliter l'accès des communautés au gaz naturel, notamment des dizaines de communautés autochtones un peu partout au Canada.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, messieurs.

Tour suivant. M. Simard a la parole. Deux minutes et demie.

[Français]

Mario Simard: Merci, madame la présidente.

Monsieur Cheliak, lors de votre déclaration d'ouverture, vous avez parlé de la différence de prix entre le gaz et l'électricité, ainsi que de l'évolution de ces prix. Elle se serait faite peut-être moins rapidement pour le gaz. C'est possible, mais, pour ma part, j'aimerais comprendre la situation. Si vous avez des chiffres, ce serait intéressant pour nous de les avoir.

Le portrait énergétique du Canada n'est pas linéaire. Il y a des distinctions à apporter entre les provinces. À titre informatif, dans le panier énergétique, 40 % de l'énergie au Québec provient de l'hydroélectricité, alors que c'est 17 % pour l'ensemble du Canada. On doit donc prendre en considération ces distorsions. De plus, je ne pense pas que, au Québec, on paie l'énergie à un prix réaliste. Disons que le prix de notre hydroélectricité est un peu moins élevé.

Quant à la période de pointe au chapitre de la consommation, on parle simplement de moins de 300 heures par année. C'est un défi, mais il n'y a pas un manque criant d'hydroélectricité au Québec. Un peu moins de 300 heures par année peuvent devenir problématiques.

Le gaz est aussi une source d'énergie qui peut être utilisée pour faire descendre les prix.

Avez-vous fait une forme de ventilation par province pour voir ce que ça représente dans le panier énergétique? Ça pourrait être intéressant pour le Comité d'avoir ça.

[Traduction]

Paul Cheliak: Oui, nous avons une ventilation. Il en existe une excellente, publiée par la Régie de l'énergie du Canada. Il s'agit d'« Avenir énergétique du Canada en 2026 ». Le document porte sur la période allant jusqu'en 2050 et présente des projections concernant l'offre, les prix et la demande pour toutes les régions de notre pays. Je vous recommande vivement cet ouvrage.

Quant aux prix au Québec, il importe de reconnaître que les clients industriels subventionnent les clients résidentiels. Le client résidentiel québécois paie environ 7 ¢ le kilowattheure. Les clients commerciaux paient près du double, ce qui entraîne une distorsion artificielle du prix de l'électricité pour les clients résidentiels. Il y a de nombreuses raisons à cela, sur lesquelles je ne m'étendrai pas aujourd'hui, mais il est important de tenir compte à la fois des distorsions du marché et du prix réel que les consommateurs paient.

[Français]

Mario Simard: C'est tout à fait cela.

• (1620)

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, messieurs.

Si vous souhaitez présenter ultérieurement un mémoire écrit pour répondre à la question de M. Simard, vous pourriez y ajouter quelques-uns de ces facteurs.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Nous allons maintenant donner la parole, pendant cinq minutes, à M. Khanna, député conservateur.

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins d'être là et d'avoir présenté leurs points de vue sur une question aussi importante, surtout à un moment où nous avons besoin d'une énergie abordable et sûre dans tout notre pays.

Je représente une collectivité rurale, le comté d'Oxford, où se trouvent de nombreuses exploitations agricoles. Beaucoup se chauffent et font tourner l'exploitation au gaz naturel.

Ma première question s'adresse à M. Brossard.

Vous avez évoqué les obstacles que le gouvernement a dressés au cours des dix dernières années, ainsi que des difficultés que vous avez éprouvées. Pourriez-vous nous énumérer ces difficultés? Quelles sont les politiques qui posent problème lorsqu'il s'agit de favoriser un prix abordable pour le gaz naturel et sa distribution?

Renaud Brossard: Si cela ne vous dérange pas, je vais laisser la parole à mon collègue Gabriel Giguère, qui est tout à fait compétent pour aborder ce sujet.

Gabriel Giguère: Je suis vraiment désolé. Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

Arpan Khanna: Dans son exposé liminaire, M. Brossard a dit que les politiques menées par le gouvernement libéral au cours des dix dernières années avaient compliqué la rentabilisation de cer-

tains projets, mais que les libéraux avaient également pris des décisions qui ont empêché l'approvisionnement en gaz naturel pour certains Canadiens. Quelles sont ces politiques qui ont constitué des obstacles à la distribution du gaz naturel?

[Français]

Gabriel Giguère: L'une des premières choses qui sont assez évidentes, c'est que le projet de loi C-69 a eu pour effet de bloquer plusieurs projets.

Cela dit, il y a également toute la question du plafond d'émissions pour le secteur gazier et pétrolier. Il ne fait aucun doute que ça fait partie du bouquet de mesures qui ont freiné le développement du secteur, notamment en matière d'infrastructures énergétiques.

Des sondages ont été menés auprès des investisseurs sur la réglementation adoptée en matière d'environnement. Quand on compare le Canada et les États-Unis, on voit que près de 68 % des répondants se disaient inquiets au Canada, tandis que c'était le cas pour seulement 41 % des répondants aux États-Unis en 2023. C'est central.

On comprend donc que le Canada est beaucoup moins concurrentiel et beaucoup moins attractif pour ce qui est des capitaux. Quand on regarde les investissements en capital pour le secteur gazier et pétrolier, on voit qu'il y a une diminution depuis 2015, notamment quand on fait l'ajustement lié à l'inflation. Cela pose un problème, parce que le secteur gazier et pétrolier est l'un des plus productifs. C'est l'un des secteurs dont la valeur ajoutée est la plus grande. Le Canada se tire donc dans le pied, si la réglementation a pour effet de bloquer les projets. C'est ce qui se passe depuis plus de 10 ans.

[Traduction]

Arpan Khanna: Il est évident que les politiques menées par le gouvernement ces dix dernières années sont à l'origine de la crise. Constatez-vous un changement d'attitude de la part du gouvernement, qui semble enfin prendre conscience que ce sont ses propres erreurs qui ont provoqué les problèmes?

[Français]

Gabriel Giguère: Je pense que le point de bascule est très évident. L'année dernière, on a voulu contourner le projet de loi C-69 en créant le Bureau des grands projets au Canada. La réalité, c'est qu'on ajoute des critères arbitraires.

Je comprends l'objectif du gouvernement, qui n'est pas totalement mauvais, mais on ne doit pas ajouter de critères arbitraires. Mon collègue M. Brossard l'a très bien dit, quand on va réformer le projet de loi C-69, il faut réduire les critères arbitraires. Il faut mettre en place un cadre réglementaire prévisible, donc attractif pour l'investissement en capital.

On comprend très bien qu'on vient renverser la Loi qui a été adoptée en 2019. Maintenant, il faut se dépêcher et aller de l'avant rapidement en adoptant un nouveau projet de loi, un nouveau cadre réglementaire pour être plus attractif. Nous sommes en retard à l'heure actuelle.

Aujourd'hui, on exploite un projet de gaz naturel liquéfié dans l'Ouest canadien. Aux États-Unis, ils en ont beaucoup plus que cela. Le premier projet a été lancé en février 2016. Nous sommes très en retard aujourd'hui.

[Traduction]

Arpan Khanna: Aucune de ces modifications n'a été déposée au Parlement. Le gouvernement n'a absolument pas abrogé ses lois anti-énergie.

La question suivante s'adresse à M. Balaski. Vous avez parlé des permis. Le Canada est l'un des pays de l'OCDE où l'obtention d'un permis demande le plus de temps. Selon vous, il faut près de quatre ans. Comment le Canada se positionne-t-il par rapport aux autres pays? D'autres témoignages nous ont appris que les investisseurs ne faisaient pas confiance au Canada et que, en fin de compte, ce sont les Canadiens qui écopedent. Pourriez-vous nous présenter une comparaison avec d'autres pays?

Travis Balaski: Pour réaliser un projet dans l'Arctique, il faut forcément tenir compte de considérations particulières, ce qui allonge les délais. Évidemment, nous avons dû tenir compte des droits des Inuvialuit dans l'environnement sensible de l'Arctique, mais je dirais qu'un projet typique de cette envergure se déroule généralement au sein d'une province ou d'un territoire — même aux États-Unis, ce serait au sein d'un seul État — et que le processus devrait durer de six à neuf mois, voire douze. Compte tenu du contexte arctique, cela prendrait un peu plus de temps, mais quatre ans, cela semble tout de même long.

• (1625)

Arpan Khanna: Oui, quatre ans, c'est nettement plus long que dans d'autres pays.

C'est fini? Désolé.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci. Excusez-moi d'avoir interrompu mon collègue. Vous êtes dans les temps.

Passons maintenant à Mme McKelvie pour le dernier tour.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à M. Balaski.

Vous avez parlé d'un grand projet que vous menez actuellement et des réductions d'émissions qui en découleront. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'ampleur et la portée du projet? Quels en sont les effets sur l'autarcie énergétique de la région? Cela vous permettra-t-il de compter uniquement sur l'énergie produite par les Inuvialuit? Dans quelle mesure cet unique projet vous permettra-t-il d'atteindre cet objectif?

Travis Balaski: C'est un projet d'environ un demi-milliard de dollars. Il est en passe d'être... examiné par le Bureau des grands projets. Je ne sais pas si nous pouvons déjà considérer qu'il s'agit d'un grand projet dans le contexte national, mais il pourrait ouvrir la voie à d'autres grands projets. Je ne sais pas si nous entrons tout à fait dans la catégorie des « grands projets ».

Quant aux émissions et aux possibilités de remplacement des carburants, le projet fournira des carburants synthétiques et du gaz naturel, qui permettront de produire l'électricité, de chauffer les locaux et d'assurer les transports dans la majeure partie de la région. Si je parle de « majeure partie », c'est parce que certains éléments, comme l'essence des véhicules, subsisteront. C'est la seule chose qui ne sera pas remplacée, mais tous les principaux moyens de transport, le chauffage et l'électricité seront assurés dans tout l'Arctique occidental: le Kitikmeot au Nunavut et les parties septentrionales des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Jennifer McKelvie: Sur le plan environnemental, cela représente d'énormes économies, puisqu'on n'a pas à transporter du carburant sur de longues distances. Environ 40 000 tonnes. Savez-vous à peu près à quoi cela correspond? Si je considère ces 40 000 tonnes, cela équivaut à environ 8 700 voitures à essence retirées de la circulation, ou à la consommation énergétique de 5 000 foyers. Avez-vous une estimation approximative de l'ampleur de ces économies?

Travis Balaski: Du point de vue des émissions de CO₂, c'est un chiffre plutôt satisfaisant, madame McKelvie. Tout dépend de la base de calcul utilisée, mais nous avons vu des chiffres de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de tonnes, ce qui constitue une bonne estimation de ce que nous évitons d'émettre. Il est évident que la majeure partie concerne les transports, et qu'une partie provient des émissions liées à la production.

Jennifer McKelvie: Il y a également d'autres avantages. Vous pourriez peut-être évoquer certains aspects socio-économiques. Savez-vous combien d'emplois le projet va créer dans votre région? Que pouvons-nous faire de plus pour vous aider à vous assurer que vous aurez la main-d'œuvre qualifiée voulue, qu'elle sera d'origine locale et que les habitants pourront profiter pleinement de la richesse économique que le projet peut vous apporter?

Travis Balaski: À l'heure actuelle, pour toute l'énergie importée dans la région, je dirais que plus de 95 % des revenus quittent la région. Il s'agit exclusivement de carburants importés, produits et acheminés dans la région par des entreprises de l'extérieur. Le projet va complètement inverser la situation, de sorte que les Inuvialuit deviendront propriétaires du sous-sol et de la surface. L'ensemble de ces revenus sera produit dans la région et y restera.

Cela permettra de créer des emplois. Pour une région qui ne compte que quelques milliers d'habitants, de 100 à 200 emplois locaux seront créés dans le secteur de la construction, il y aura plus de 100 millions de dollars de contrats de construction pour les entreprises locales et plus de 50 emplois directs — sans compter les emplois indirects —, ce qui représente un nombre considérable pour une petite collectivité.

En matière de renforcement des capacités, la situation est difficile. L'accès à l'éducation est limité dans le Nord. Nous devons collaborer avec des partenaires du Sud.

Jennifer McKelvie: Ma prochaine question s'adresse à M. Elias.

Après avoir suivi ce parcours, quels conseils donneriez-vous aux autres communautés qui souhaitent entreprendre une démarche similaire et affirmer leur autarcie, en particulier dans le Nord du Canada?

Travis Balaski: M. Elias n'est pas présent aujourd'hui.

Jennifer McKelvie: Pouvez-vous répondre à la question?

Travis Balaski: Je ferai de mon mieux.

Les enseignements à tirer sont nombreux. C'est une région privilégiée où les réserves de pétrole et de gaz sont bien connues. L'accès est désormais assuré grâce à la route qui relie Inuvik et Tuktoyaktuk. Nous avons un groupe autochtone, les Inuvialuit, qui disposait de moyens financiers importants et les ressources nécessaires pour faire avancer le projet. Il faut une bonne combinaison de facteurs pour mener à bien un projet d'envergure.

Cette région de l'Arctique occidental a de la chance. D'autres régions du Canada peuvent s'inspirer de son exemple et en tirer profit, mais elles auront sans doute besoin de plus de soutien pour parvenir à leurs fins.

Jennifer McKelvie: Je vais essayer de caser une dernière question. J'espère y arriver.

Au moment où nous nous apprêtons à mettre en œuvre la Stratégie industrielle de défense, la sécurité et la souveraineté du Nord constituent un aspect essentiel. Si nous renforçons la surveillance par satellite, est-il important pour nous de recueillir les données issues de la gravimétrie magnétique haute résolution, du lidar, etc., afin de mettre ces informations à la disposition des communautés qui souhaiteraient exploiter leurs ressources naturelles?

Travis Balaski: Tout projet de développement dans l'Arctique sera bénéfique et contribuera à soutenir cette initiative. Mieux nous le comprendrons, plus nous encouragerons les investissements et le développement afin de soutenir ces projets.

• (1630)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Vous avez 30 secondes.

Jennifer McKelvie: Je vais céder mes 30 dernières secondes.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Merci, chers collègues.

Merci à tous les témoins ici présents de leurs témoignages éclairants et éloquentes. Merci d'en avoir fait profiter les membres du Comité qui vont s'employer à rédiger un rapport et peut-être à formuler de nouvelles recommandations.

C'est tout le temps dont nous disposons aujourd'hui avec ce groupe de témoins. Merci à tous d'être venus.

Nous allons maintenant faire une pause de quelques minutes pour accueillir les nouveaux témoins et nous préparer à la prochaine série de questions.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, chers collègues.

Nous allons maintenant reprendre les travaux avec de nouveaux témoins.

Je leur souhaite la bienvenue au nom de tous les membres du Comité.

Nous accueillons Daniel Breton, président et directeur général de Mobilité électrique Canada, Michael Powell, vice-président aux relations gouvernementales d'Électricité Canada et enfin Chris Milligan, vice-président chargé de la planification et de l'approvisionnement de la Nova Scotia Independent Energy System Operator.

Les premier et troisième témoins se joindront à nous par vidéoconférence. Tous les témoins qui participent à distance ont passé l'essai d'orientation.

Voici quelques remarques à l'intention des nouveaux témoins qui se joignent à nous, même si bon nombre d'entre eux n'en sont pas à leur première comparution.

Les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'un service d'interprétation, veuillez prendre quelques instants dès maintenant pour régler votre

oreillette et sélectionner le canal voulu afin de profiter pleinement du temps alloué aux questions et réponses.

Je vous rappelle que tous les propos doivent être adressés à la présidence, même si je ne suis pas très stricte à cet égard.

Chaque témoin a cinq minutes pour faire son exposé liminaire, après quoi nous passerons aux questions des députés.

Monsieur Breton, vous avez la parole pendant cinq minutes.

• (1640)

[Français]

Daniel Breton (président-directeur général, Mobilité électrique Canada): Merci beaucoup.

Je m'appelle Daniel Breton. Je suis président-directeur général de Mobilité électrique Canada, l'association industrielle canadienne de l'industrie de l'électrification des transports. Nous célébrons cette année notre 20^e anniversaire.

Je rappelle qu'il y a 20 ans, moins de 100 personnes travaillaient dans le domaine de l'électrification des transports au Canada, et moins de 20 véhicules électriques circulaient au Canada. Nous sommes maintenant plus de 130 000 travailleurs, et il y a plus de 1 million de véhicules électriques sur les routes canadiennes. Selon un rapport publié par la société EY en 2025, suivant un scénario moyen, nous devrions être 600 000 travailleurs dans le domaine de l'électrification des transports en 2035.

[Traduction]

De nombreux arguments plaident en faveur de l'électrification de l'économie dans son ensemble et de celle des transports en particulier.

Selon Statistique Canada, le secteur de la production, du transport et de la distribution d'électricité emploie désormais plus de travailleurs que celui du pétrole et du gaz au Canada, même si la production issue des sables bitumineux a augmenté de près de 50 % ces 10 dernières années. Selon le rapport d'EY, le secteur des véhicules électriques comptera davantage d'emplois que celui du pétrole et du gaz d'ici 2035.

Si certains craignent que la multiplication des véhicules électriques ne mette le réseau électrique à rude épreuve, à mesure que la technologie évolue, les véhicules électriques légers, moyens et lourds contribueront en réalité à soutenir le réseau grâce à leur intégration à celui-ci. Le groupe de travail des services publics nous a appris que, comme les conducteurs de véhicules électriques paient davantage d'électricité, consommée principalement la nuit, lorsque le réseau a des capacités inutilisées, cela couvre largement le coût des mises à niveau nécessaires pour prendre en charge ces véhicules électriques. En d'autres termes, en se rechargeant principalement en dehors des heures de pointe, les véhicules électriques ont amélioré l'utilisation du réseau, répartissant ainsi les coûts fixes sur un plus grand nombre de clients. C'est pourquoi les services publics considèrent l'augmentation du nombre de véhicules électriques comme une forme d'électrification bénéfique.

Selon le « Cahier d'information sur l'énergie 2024-2025 » de RN-Can, en 2023, on comptait près de 200 projets dans le domaine de l'électricité propre, représentant un investissement de plus de 70 milliards de dollars. À elle seule, Hydro-Québec prévoit investir un montant qui pourrait atteindre les 200 milliards de dollars d'ici 2035; le projet du Canada visant à électrifier les transports et l'économie n'est donc pas du tout irréaliste. Il est même pragmatique.

[Français]

Voici quatre doses de réalité.

La vaste majorité des emplois liés à l'électrification des transports et de l'économie en général sont des emplois qui ne sont pas délocalisables. Que ce soit dans le domaine des minéraux critiques, de la production et de la distribution d'électricité ou des infrastructures de recharge, le président américain aura beau faire ou dire ce qu'il veut, ces emplois demeureront ici. Par exemple, le barrage de la Baie-James ne déménagera pas aux États-Unis.

Au moment où beaucoup parlent de nationalisme économique, je rappelle que près de 75 % des projets de sables bitumineux appartiennent à des intérêts étrangers et que la majorité de ces intérêts sont américains. Au contraire, notre électricité appartient très majoritairement à des intérêts canadiens, et elle est de propriété publique. Qu'il s'agisse de BC Hydro, de Manitoba Hydro, de SaskPower, d'Ontario Power Generation, d'Hydro-Québec, d'Énergie NB ou de tout autre fournisseur d'électricité au Canada, les bénéficiaires et les emplois demeurent dans les communautés locales.

Je suis assez vieux pour me souvenir de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Il y a 45 ans, elle avait mené à un choc pétrolier. Nous voici donc, 45 ans plus tard, face à un dixième choc pétrolier supplémentaire. Pendant que le prix du carburant joue au yoyo un peu partout dans le monde, puisqu'il est dicté par le prix à l'international, le prix de l'électricité est régional, voire local. Ainsi, pendant que des gens qui conduisent des véhicules à essence et au diesel souffrent de ce prix international, tous les propriétaires de véhicules électriques, moi y compris, n'avons vu à peu près aucune différence quant au prix de l'électricité. Nous sommes donc beaucoup plus résilients économiquement lorsque nous électrifions nos transports et notre économie.

• (1645)

Selon Santé Canada, l'impact de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile était estimé, en 2015, à près de 10 milliards de dollars et à plus de 1 200 décès prématurés au Canada. Ainsi, électrifier nos transports et notre économie signifie que nous économiserons annuellement des milliards de dollars et que nous sauverons des milliers de vies. C'est pourquoi nous appuyons le gouvernement canadien pour ce qui est d'électrifier les transports et l'économie, qu'il s'agisse de voitures, de camions, d'autobus, de bateaux et de trains, comme Alto, le tout dans le but de créer des emplois locaux et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Je vous remercie.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Vous me pardonnez d'avoir massacré votre nom. Vous semblez vous trouver dans une région magnifique. Je ne serais pas contre l'idée de vous y rendre visite, et vous pourriez m'aider à devenir un peu plus bilingue.

Merci de votre témoignage.

Nous passons maintenant à M. Powell qui a la parole pour cinq minutes.

Michael Powell (vice-président, Relations gouvernementales, Électricité Canada): Merci, et bon après-midi.

Je m'appelle Mike Powell. Je suis vice-président aux relations gouvernementales chez Électricité Canada. Nous sommes la voix nationale du secteur canadien de l'électricité. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'énergie électrique dans toutes les provinces et tous les territoires.

Je commence par vous présenter quatre chiffres pour décrire le secteur de l'électricité au Canada.

Le premier, 2 %. C'est le pourcentage du PIB canadien qui provient du secteur de l'électricité, mais ce sont aussi les 2 % qui sont au premier rang. Tout le reste est alimenté, d'une manière ou d'une autre, par l'énergie électrique.

Deuxième chiffre, plus de 80 %. C'est le pourcentage du réseau électrique canadien qui ne produit aucune émission. Il s'agit principalement d'énergie hydroélectrique, mais aussi, en partie, d'énergie nucléaire. Cela nous place parmi les réseaux les plus avancés et les plus propres au monde.

Troisième chiffre: 100 %. C'est le taux de croissance que devra connaître le réseau électrique au cours des 25 prochaines années si nous voulons répondre à la demande attribuable aux nouvelles technologies et à la croissance démographique.

Dernier chiffre: 2 billions de dollars. Ce sont les dépenses à engager si nous voulons atteindre cet objectif d'ici 2050.

Telle est l'ampleur de la tâche. Nous devons mener cette action dans de multiples réseaux électriques présentant des combinaisons de ressources, des structures de marché et des cadres réglementaires différents. Pour réaliser cette croissance, aucune solution miracle, aucune approche qui puisse convenir à tous. Il faut agir avec urgence et précision.

La nouvelle stratégie que le gouvernement vient d'annoncer pour le secteur de l'électricité, « Propulser un Canada fort », est exaltante. Elle arrive à un moment crucial, tout comme les propositions de réforme réglementaire annoncées peu avant. Il s'agit là d'avancées majeures pour abaisser les obstacles à surmonter pour bâtir le réseau électrique et en soutenir l'expansion.

Il faudra maintenant que l'exécution soit à la hauteur des ambitions. L'électricité jouera un rôle central dans la croissance de notre économie. Dans un monde en mutation, nous devons réussir cette transition.

Je voudrais mettre en lumière quatre éléments à cet égard.

Premièrement, le Canada doit mettre en place un système de réglementation et d'autorisation qui favorise l'investissement et la croissance. Des engagements importants ont été pris pour abrégier les délais d'autorisation et simplifier la marche à suivre pour les grands projets. Nous devons également veiller à ce que cela s'applique à tous les projets électriques, et pas seulement aux plus importants. Nous ne pouvons pas construire à grande échelle si des projets plus modestes, mais tout aussi essentiels, sont bloqués par des retards attribuables à la réglementation.

Nous espérons que les engagements récents relatifs à l'approbation unique, aux zones économiques fédérales et à l'assouplissement des modalités d'autorisation contribueront à cette évolution. Nous espérons aussi que ces enseignements permettront d'améliorer les procédures d'autorisation pour les infrastructures existantes, dont l'exploitation peut être entravée par les tracasseries administratives et les délais attribuables à la réglementation.

Nous avons été ravis d'apprendre que le gouvernement entendait modifier la réglementation sur l'électricité propre. Comme nous l'avons déjà dit au Comité, cette réglementation doit convenir dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Les exploitants de réseau provinciaux sont les mieux placés pour prendre les décisions sur l'exploitation, la conception du réseau et la répartition des ressources en électricité. Si la souplesse voulue est assurée et si on permet d'exploiter plus longtemps les actifs existants, cela aidera à maintenir l'approvisionnement en énergie sur le réseau, à garantir de bons prix pour les clients et à assurer la fiabilité du réseau.

Deuxièmement, nous devons chercher à mettre en place un réseau électrique canadien intégré. Comme le montre un rapport récent que nous avons rédigé avec Deloitte sur les interconnexions, il existe de réelles possibilités d'améliorer les liaisons entre les provinces et territoires, de renforcer la fiabilité du réseau et d'en favoriser l'expansion. Le gouvernement fédéral peut s'associer aux acteurs provinciaux pour faire progresser la planification interrégionale et appliquer un cadre de calcul des avantages afin de construire et d'optimiser nos interconnexions dans les axes est-ouest et nord.

Troisièmement, nous devons rester attentifs aux coûts et à l'abordabilité pour les consommateurs. Les investissements nécessaires à l'expansion du réseau sont d'envergure nationale, et nous devons tenir compte de leur incidence sur les factures des clients. Nous menons chaque année une enquête auprès de nos clients, et nous avons constaté que 84 % des personnes interrogées estiment qu'une augmentation de leurs factures aurait des répercussions sur leurs finances.

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle à cet égard. Les crédits d'impôt pour l'électricité propre et les technologies propres offrent déjà un soutien. Nous trouvons encourageant que la nouvelle stratégie propose d'étendre ces crédits à certains projets de transport intraprovinciaux. D'autres programmes, tels que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification, ou ERITE — dans notre secteur, les acronymes sont nombreux —, la Banque de l'infrastructure du Canada, ou BIC, le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et d'autres encore jouent également un rôle important. Il faut étendre et optimiser ces programmes, notamment en veillant à ce qu'ils soient conçus pour être aussi simples d'utilisation que possible et qu'ils soutiennent l'ensemble du système, y compris la distribution.

Il y aura beaucoup plus à faire. La stratégie sur l'électricité reconnaît à juste titre que les projets de grande envergure et à long terme constituent un défi particulier, et nous devons envisager différentes approches. Nous attendons ces discussions avec impatience.

Enfin, la résilience doit être au cœur de l'action gouvernementale. L'environnement du réseau électrique est de plus en plus difficile, qu'il s'agisse de phénomènes météorologiques extrêmes ou de cybermenaces. Il y a des pénuries de main-d'œuvre et des contraintes dans les chaînes d'approvisionnement. La stratégie sur l'électricité apporte des contributions importantes et pose des questions essentielles sur ces fronts.

Nous devons poursuivre nos efforts portant sur le perfectionnement de la main-d'œuvre, la sécurité des chaînes d'approvisionnement et le renforcement du réseau électrique. Nous devons élaborer une feuille de route pour les chaînes d'approvisionnement en électricité qui réduise les risques commerciaux et mette en place des chaînes résilientes au Canada. Il faut mettre en œuvre des politiques visant à développer les compétences et à attirer des talents dans notre secteur, et allouer des fonds ciblés pour rendre nos réseaux plus résistants aux intempéries. Nous avons une occasion unique de réussir ce pari. Il faut la saisir.

• (1650)

Nous ne demandons pas mieux que de collaborer avec le Comité, le gouvernement et tous les Canadiens afin de mettre en place le réseau électrique qui fera de notre pays une superpuissance énergétique.

Merci.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Nous en arrivons à vous, monsieur Milligan, pour cinq minutes.

Chris Milligan (vice-président chargé de la planification et approvisionnement, Nova Scotia Independent Energy System Operator): Bonjour. Grand merci à vous, madame la présidente, et aux membres du Comité, de m'avoir invité à me joindre à vous.

Je rappelle d'abord que je m'adresse à vous depuis le Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple micmac, qui est visé par les traités de paix et d'amitié. Nous sommes tous des peuples liés par des traités. Nous tirons tous un grand bénéfice des ressources partagées de cette terre.

Je m'appelle Chris Milligan. Je suis vice-président chargé de la planification et de l'approvisionnement chez le Nova Scotia Independent Energy System Operator, l'IESO. Je compte plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des services publics réglementés, dont une grande partie à la direction d'activités de planification du réseau électrique. Ce qui inclut l'élaboration de plusieurs plans intégrés des ressources pour le réseau électrique de la Nouvelle-Écosse. J'ai également assumé des responsabilités dans le domaine des nouvelles interconnexions et des activités d'approvisionnement en ressources énergétiques. Je suis vice-président du comité de coordination de la fiabilité du Northeast Power Coordinating Council, membre du Conseil du transport d'Électricité Canada et ingénieur agréé en Nouvelle-Écosse.

IESO Nova Scotia est une organisation indépendante sans but lucratif créé par une loi provinciale, la More Access to Energy Act, afin d'assurer la planification à long terme du réseau, l'approvisionnement en nouvelles ressources énergétiques et l'exploitation du réseau de transport d'électricité pour les Néo-Écossais. Il est important de noter que notre structure nous garantit l'indépendance vis-à-vis des gouvernements, des services publics et des producteurs d'électricité indépendants. Notre mission consiste à assurer un approvisionnement sûr en électricité pour la province et à faciliter la transition vers les énergies renouvelables, et cela, au meilleur coût possible pour les Néo-Écossais.

Ces neuf derniers mois, nous avons mis en place cette nouvelle organisation tout en faisant avancer plusieurs priorités majeures, essentielles au maintien d'un approvisionnement sûr en électricité pour la province. Nous sommes en train d'éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon. L'objectif est d'atteindre 80 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, et la demande en électricité ne cesse de croître.

Ces projets comprennent notre premier plan intégré des ressources, qui permettra de définir les ressources et les programmes indispensables pour répondre aux besoins en électricité de notre province au cours des 25 prochaines années; la supervision du transport et des raccordements, essentiels si nous voulons intégrer de manière fiable de nouvelles charges et ressources à notre réseau de transport; l'acquisition de nouvelles ressources de production dont nous avons un besoin urgent, notamment des centrales à réponse rapide au gaz naturel, le stockage d'électricité et les ressources en énergies renouvelables. Ces initiatives sont essentielles à la sécurité énergétique et à la fiabilité de l'approvisionnement de la Nouvelle-Écosse, mais elles soutiennent également les priorités clés de notre province en matière d'abordabilité, de transition énergétique et de croissance économique.

D'après les prévisions actuelles, la charge du réseau continuera d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique, de l'électrification et du développement économique. En Nouvelle-Écosse, la demande de pointe a atteint un nouveau sommet en janvier dernier, illustrant très concrètement cette croissance. Cette demande a mis à rude épreuve le réseau actuel et a confirmé le besoin urgent de nouvelles ressources énergétiques. Les prévisions pour la province tablent sur une croissance continue de la demande de plusieurs centaines de mégawatts jusqu'en 2035 et au-delà.

C'est pourquoi le moment est particulièrement crucial pour que la transition de la Nouvelle-Écosse du charbon vers les énergies renouvelables aboutisse. Les ressources éoliennes de la province sont de classe mondiale. Une forte production d'énergie renouvelable avec ondulateurs est un domaine prioritaire pour la province. Nous sommes à la pointe en Amérique du Nord. Nous avons des enseignements à diffuser et poursuivons des études en divers domaines. Nos ressources éoliennes exceptionnelles offrent également des occasions passionnantes pour la province, comme Wind West, le plan ambitieux du gouvernement provincial visant à exploiter l'éolien extracôtier pour alimenter les réseaux électriques à l'échelle nationale.

Bien que notre mandat soit clairement axé sur la Nouvelle-Écosse, nous reconnaissons que notre réseau électrique s'inscrit dans un système plus vaste et que la collaboration entre ces systèmes peut apporter des avantages considérables aux consommateurs d'électricité. Parmi les exemples concrets récents dans les Maritimes, citons une interconnexion de transport améliorée entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, ainsi que l'entente conclue pour qu'IESO Nova Scotia achète de la capacité à une centrale à réponse rapide en construction au Nouveau-Brunswick. Notre organisation souhaite étudier d'autres possibilités de partenariat en matière d'électricité avec d'autres administrations.

Le développement considérable de l'éolien terrestre et l'acquisition de capacités de production fiables et des ressources de stockage d'énergie qui l'accompagnent constituent le portefeuille énergétique le plus rentable et le moins émetteur de carbone qui soit pour répondre aux besoins des Néo-Écossais. L'abandon progressif du charbon dans le réseau électrique de la Nouvelle-Écosse devrait

se traduire par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de plus de 90 % par rapport aux niveaux de 2005. Cela constitue une base solide pour l'électrification de l'ensemble de l'économie, ce qui peut mener à de nouvelles réductions des émissions de carbone dans tous les secteurs de l'économie.

Ce portefeuille de ressources énergétiques garantit également une sécurité énergétique essentielle, permettant à notre province de s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux des combustibles fossiles et de tirer parti, à la place, de ses propres ressources nationales — un avantage de taille dans le contexte actuel.

Le gouvernement du Canada a joué un rôle essentiel dans la réalisation de nombreux projets qui appuient la transition énergétique et la fiabilité du réseau de la Nouvelle-Écosse, tant aujourd'hui qu'à l'avenir. Je songe notamment à des programmes de financement tels que le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification et à la Banque de l'infrastructure du Canada. Ce soutien a un impact direct sur la résilience des infrastructures et l'abordabilité de l'énergie dans notre province. IESO Nova Scotia se réjouit à l'idée de futures collaborations qui favoriseront l'exercice de son mandat, qui consiste à assurer un approvisionnement sûr en électricité et à faciliter la transition vers les énergies renouvelables au meilleur coût possible pour les Néo-Écossais.

Je remercie les membres du Comité de m'avoir donné l'occasion de participer aux délibérations. Je me ferai un plaisir de répondre à leurs questions.

● (1655)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci beaucoup de votre témoignage.

Nous allons maintenant passer à M. Rowe pour le premier tour. Six minutes.

Jonathan Rowe: Merci à vous tous d'être là.

Ma première question s'adresse à M. Milligan.

Nous sommes peut-être plus étroitement liés que vous ne le pensez. Je viens de Terre-Neuve-et-Labrador et j'ai travaillé au projet de Muskrat Falls. Comme vous le savez, il y a une liaison maritime avec Terre-Neuve qui est peut-être l'un des plus longs câbles sous-marins au monde — certainement l'un des plus longs au Canada. L'hydroélectricité a ceci d'exaltant qu'elle ne s'épuise jamais pourvu qu'il pleuve. À Terre-Neuve-et-Labrador, il pleut tout le temps.

Y avait-il un tracé initial plus économique qui aurait pu être envisagé de préférence à la liaison maritime?

Chris Milligan: De mémoire, je ne peux pas parler des détails de ce projet, du moins pas dans cette optique. Ce projet aurait été présenté à l'organisme de réglementation de la Nouvelle-Écosse, qui a déterminé que c'était l'option la moins coûteuse pour approvisionner les clients de la Nouvelle-Écosse avec la partie du projet destinée à répondre à leurs besoins.

Jonathan Rowe: Intéressant. Une des grandes rumeurs à Terre-Neuve-et-Labrador était que le plan initial était d'aller du Labrador à la Nouvelle-Écosse par le continent et vers le sud par le Québec, mais il y aurait eu des barrières interprovinciales. Est-ce vrai ou non? Pouvez-vous le confirmer?

La liaison maritime a une durée de vie de 25 ans. Pensez-vous que Terre-Neuve-et-Labrador aurait plus d'occasions d'offrir de l'hydroélectricité, ou des biocarburants issus de copeaux de bois, voire du gaz naturel, si nous avions un meilleur accès à la Nouvelle-Écosse grâce à plus de liaisons passant par le Québec ou de liaisons maritimes?

Chris Milligan: Sous l'angle précis des possibilités d'intégration entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, je dirais que la liaison maritime a indéniablement apporté beaucoup d'avantages aux deux provinces.

Voici un exemple concret récent de ces avantages. Cela remonte à un week-end très froid de janvier dernier. J'ai dit dans mon exposé liminaire que nous avons probablement établi une demande de pointe sans précédent en Nouvelle-Écosse. Il y a eu un week-end particulièrement important où la Nouvelle-Écosse a pu fournir de l'énergie à Terre-Neuve. Un samedi, je crois. Puis, le lendemain, dimanche, Terre-Neuve a pu fournir un complément d'énergie à la Nouvelle-Écosse. Les deux provinces ont pu, grâce à cette interconnexion, maintenir l'alimentation en électricité lors de journées très froides et dans des conditions difficiles pour les réseaux électriques des deux provinces.

Je prends cet exemple pour souligner la valeur d'une meilleure connexion entre provinces. Je dirais que nous travaillons avec Newfoundland and Labrador Hydro et d'autres acteurs du système électrique de Terre-Neuve pour essayer de trouver tout le temps davantage de ces possibilités.

Jonathan Rowe: Je me souviens du temps où nous réduisions tous notre consommation d'électricité et allumions nos poêles à bois. Je m'en souviens très clairement.

Pensez-vous qu'éliminer les barrières commerciales provinciales...? L'une des plus grandes barrières commerciales entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse est l'océan. Le gouvernement fédéral devrait-il investir des fonds, s'il en injecte, pour ajouter une autre liaison maritime entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse pour que nous puissions intensifier ces échanges d'électricité?

Chris Milligan: Oui, et j'ai parlé dans mon exposé initial de la grande valeur que le soutien fédéral peut apporter à des projets interprovinciaux comme celui-là. Je crois qu'un soutien a été fourni au projet de liaison maritime sous la forme d'une garantie de prêt fédérale. Cela a été déterminant pour permettre la réalisation de ce projet.

Toute analyse des interconnexions entre provinces montre l'utilité de ce type de soutien. Récemment, la nouvelle interconnexion de transport entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse a été approuvée. Elle a également bénéficié du financement de la Banque de l'infrastructure du Canada, ce qui en a fait l'option la plus économique pour les clients.

Jonathan Rowe: Vous avez beaucoup parlé des éoliennes. Évidemment, elles doivent s'accompagner d'une production complémentaire, que ce soit l'hydroélectricité de Muskrat Falls à Terre-Neuve, un aménagement hydroélectrique plus large ou même une installation au gaz naturel. La Nouvelle-Écosse envisage-t-elle une possible production d'électricité au gaz naturel utilisant ce carburant sur place comme complément des éoliennes?

• (1700)

Chris Milligan: Lorsque nous développons un portefeuille énergétique, nous devons créer pour les clients un ensemble de res-

sources qui soit le moins coûteux, qui respecte nos objectifs de décarbonation et, surtout, qui maintienne la fiabilité du système pour les clients. Comme vous l'avez dit, il ne vente pas toujours, bien que ce soit assez venteux en Nouvelle-Écosse. Presque autant qu'à Terre-Neuve, mais peut-être pas tout à fait. Il est très important que le système dispose de ressources d'équilibrage afin d'intégrer toute cette énergie éolienne.

En Nouvelle-Écosse, nous allons constituer un portefeuille d'actifs de stabilisation ou de ressources d'équilibrage qui comprendra notamment le stockage d'énergie. Cela inclut la conversion de quelques centrales au charbon vers d'autres combustibles et le développement de nouvelles installations au gaz à réponse rapide, qui fonctionneront toutes ensemble de façon à intégrer l'énergie éolienne au système.

Jonathan Rowe: Il est curieux que la Colombie-Britannique ne puisse pas convertir son gaz naturel en électricité, alors que la Nouvelle-Écosse le fait, même si nous avons tous la même atmosphère. Cela me dépasse un peu.

Vous faites ce qu'il faut en exploitant le gaz naturel. C'est intéressant. S'il faut construire une centrale au gaz naturel pour alimenter le réseau lorsque les éoliennes ne tournent pas, je ne comprends pas tout à fait pourquoi, économiquement, il est judicieux d'investir dans l'éolien. Je suppose que c'est à l'industrie d'en juger elle-même.

Terre-Neuve-et-Labrador possède beaucoup de gaz naturel que nous pourrions aussi convertir en électricité. Pensez-vous que la création d'installations en Nouvelle-Écosse pour recevoir du GNL de Terre-Neuve pourrait être un bon filon?

Chris Milligan: Je dirais qu'un approvisionnement fiable en gaz naturel fait partie des sources d'énergie de ces installations, mais aussi, et c'est important pour les Néo-Écossais, nous concevions ces installations pour qu'elles puissent fonctionner au gaz naturel et avec un combustible liquide de secours. Cela contribue à la fiabilité de ces installations. Ce combustible liquide serait du diesel, mais la possibilité de passer à une énergie renouvelable avec le temps est également prise en compte dans la conception des installations.

Globalement, ces installations émettent environ deux fois moins de gaz à effet de serre que le charbon par mégawatt produit, et elles fonctionneront beaucoup moins fréquemment, car plutôt que d'assurer une charge de base, elles ne seront utilisées que pour faire l'appoint lorsque la demande de pointe est très élevée ou que la production éolienne renouvelable est très faible.

Tout cela contribue à une réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre du réseau électrique provincial sur la durée, par rapport à 2005. Même si nous ajoutons ces installations, la majorité de la production proviendra de l'éolien et les émissions globales seront fortement réduites.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Chers collègues, nous allons maintenant passer au secrétaire parlementaire. Six minutes.

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Voilà un excellent groupe de témoins.

Merci, monsieur le greffier, de nous les avoir présentés.

Ravi de vous revoir, monsieur Powell. Mes premières questions vous sont destinées.

J'ai écouté les quatre points importants de la mise en œuvre, et chacun d'eux figure dans la stratégie nationale sur l'électricité que le gouvernement vient de publier. Cela dit, comme vous l'avez souligné, il faut maintenant passer à l'exécution avec ambition. Je veux juste m'assurer, pour le Comité... Y a-t-il, selon vous, des éléments qui manquent dans la stratégie et que le Comité aurait dû y inclure?

Michael Powell: La stratégie contient bien des choses. Elle cible correctement l'essentiel et cerne les aspects sur lesquels nous voulons évoluer: l'abordabilité et le financement du système pour répondre à des besoins bien définis, le rythme de réalisation, l'interconnexion; l'adéquation de la chaîne d'approvisionnement et des ressources humaines.

Je me dis cependant qu'il faut définir un espace clair pour le réseau de distribution au Canada. Le gouvernement a très bien réfléchi aux moyens de soutenir la construction des installations de production et des infrastructures de transport, avec le bel ajout des liaisons intraprovinciales, mais quand il s'agit du dernier kilomètre à franchir pour brancher les foyers, il faut aussi réfléchir à la façon de soutenir la croissance du réseau. Différents défis peuvent surgir, mais il y a place pour des échanges à ce sujet dans le contexte de la stratégie.

Claude Guay: Pour être précis, à propos des réseaux intraprovinciaux à haute tension, je suppose que vous êtes favorable au crédit d'impôt.

Michael Powell: Oui, tout à fait.

Claude Guay: Voulez-vous parler du crédit d'impôt et expliquer pourquoi?

Michael Powell: C'est un ajout qui est le bienvenu.

Nous pouvons mettre en place toute la capacité de production que nous voulons, mais il faut encore que l'énergie parvienne aux consommateurs. Tout comme nous avons des usines et des villes reliées par des routes, il faut l'équivalent pour l'électricité à l'intérieur des provinces. La majeure partie du travail de construction du réseau sans fil du Canada se fait dans les administrations. Les provinces sont plutôt grandes, comme vous le savez. Il sera donc très important de consentir un investissement ciblé de grande valeur dans le transport pour aider à faire croître le réseau. Nous le précisons depuis plusieurs années.

• (1705)

Claude Guay: Je vais changer un peu de sujet.

Vous aurez remarqué récemment que le gouvernement a investi dans la mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite. Nous investissons dans une filière batteries canadienne entièrement intégrée.

Nous avons de grandes ambitions concernant l'achat préférentiel de produits canadiens. À l'heure actuelle, une bonne partie de l'équipement utilisé pour concrétiser nos ambitions dans le secteur de l'électricité vient de l'étranger. Une partie de cet équipement peut être moins fiable que le reste.

Que pensent vos membres de l'achat préférentiel de produits canadiens?

Michael Powell: Je dirais d'abord que, lorsque nos membres investissent au Canada, la grande majorité des sommes est généralement dépensée en biens canadiens: main-d'œuvre, matériaux, etc.

Le marché canadien se situe dans un monde plus vaste, et il y a bien sûr des entreprises qui fabriquent beaucoup de biens au Canada. Nous avons une relation très saine avec nos fournisseurs, avec les entreprises qui produisent des transformateurs, des câbles et toutes sortes de composantes. Certains biens ne sont pas, par nature, canadiens, et il faut que nous ayons la souplesse et la capacité voulues pour nous les procurer. Même si un produit canadien existe, la nature des appels d'offres et des capacités fait qu'on doit parfois recourir à d'autres sources.

Quant à ce que nous espérons voir — comme il est dit dans notre rapport annuel et dans la stratégie —, il faut se concentrer globalement sur les domaines où le Canada peut réussir à investir et faire grandir des entreprises durables, là où nous excellons et pouvons croître.

L'approche proposée dans la Stratégie industrielle de défense — construire, collaborer, acheter — est probablement la bonne, mais il faut doubler le réseau au cours des 25 prochaines années. Nous ne pouvons pas attendre le développement de tous ces éléments. En cherchant à mettre en exploitation des mines, qui nécessitent de la production et du transport d'électricité, il faut s'assurer de mettre en place les ressources nécessaires pour faire avancer l'ensemble de l'économie plus rapidement et de garantir un certain équilibre.

Claude Guay: Avez-vous des idées à proposer, monsieur Powell, sur les secteurs dont notre pays devrait privilégier le développement? S'agit-il du stockage d'énergie? Je ne veux pas vous mettre les mots dans la bouche, mais je voudrais savoir.

Michael Powell: Je dirais qu'il faut se tourner vers les domaines où nous avons déjà du succès. Le Canada connaît de réels succès dans le développement et l'intégration de systèmes hydroélectriques et nucléaires. Nous avons des entreprises qui produisent des transformateurs de tous types. Nous avons des intégrateurs de systèmes. Ce sont des points forts sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour commencer. Nous pouvons aussi regarder les domaines où nous pouvons attirer de nouvelles entreprises, en tirant parti de... Ces 2 000 milliards de dollars de dépenses représentent une somme considérable; comment pouvons-nous donc identifier ces points forts et nous appuyer dessus pour construire?

Nous faisons certains travaux par l'entremise de notre comité sur les chaînes d'approvisionnement, en regardant par exemple les disjoncteurs haute tension. Je ne suis pas ingénieur; quelqu'un d'autre pourrait probablement parler de leur rôle, mais il y a une pénurie de ces dispositifs et une opportunité dans ce domaine. Nous travaillons avec nos membres et examinons les domaines où il y a des occasions de partenariats avec des fournisseurs pour en construire. Nous avons déjà vu cela se produire dans le domaine des transformateurs en Ontario et ailleurs, où des entreprises canadiennes locales cherchent à étendre leurs systèmes et où des partenariats avec nos membres et les gouvernements de toutes sortes ont permis la croissance. Nous avons vu les choses se développer à partir de là.

Nous devrions saisir cette opportunité. C'est une véritable opportunité d'exportations au-delà des besoins que nous avons ici.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci. Cela conclut votre échange.

Nous allons maintenant passer à M. Simard pour six minutes.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Breton, j'aimerais revenir sur un élément de votre déclaration préliminaire que vous avez effleuré, mais qui m'apparaît quand même important.

Vous savez que le gouvernement fédéral a réduit la cible à atteindre d'ici 2035. Ce ne sera pas 100 % de véhicules électriques zéro émission, ça va plutôt être 75 %. Certains esprits chagrins laissent entendre que, si on atteint ces cibles, on va augmenter de façon considérable la période de pointe au Québec.

J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus pour défaire le mythe selon lequel le déploiement massif de véhicules électriques pourrait engendrer, en particulier au Québec, mais peut-être dans le reste du Canada aussi, des problèmes liés à la disponibilité et à l'enorgement du réseau.

• (1710)

Daniel Breton: Vous avez totalement raison. L'idée que le réseau va littéralement s'effondrer si l'augmentation du nombre de véhicules électriques continue, que ce soit au Québec ou au Canada, fait partie des mythes assez tenaces. On dit souvent ça, même ailleurs.

Je vais vous donner un exemple. Souvent, les gens ne font pas la différence entre les ventes de véhicules électriques et le parc de véhicules électriques. Autrement dit, les véhicules électriques ont représenté 22 % des ventes de véhicules en mars 2026, au Québec, mais ils représentent 7 % du parc automobile. Donc, le nombre de véhicules électriques sur les routes ne correspond pas directement aux ventes de véhicules électriques.

Lorsque j'étais en Norvège, il y a quatre ans, les véhicules électriques représentaient 23 % du parc automobile norvégien. Ça correspondait à une augmentation de la demande d'électricité de 1,4 %. Autrement dit, les gens ont cette idée que c'est directement relié, mais, dans les faits, le lien est bien moindre. Toutefois, plus que ça, [difficultés techniques].

Mario Simard: Il a manqué d'électricité.

Monsieur le greffier, pouvons-nous...

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Chers collègues, nous allons suspendre un instant la séance pendant que nous réglons un problème technique, puis nous rendrons le temps.

• (1710)

(Pause)

• (1710)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Nous sommes très optimistes, chers collègues.

Je vous propose de continuer simplement votre tour, monsieur Simard. Nous verrons ce que nous pouvons faire.

[Français]

Mario Simard: Nous pourrions revenir à M. Breton. Nous voulons nous assurer que l'interprétation fonctionne bien.

Je veux profiter du fait que vous êtes là, monsieur Powell.

Les gens d'Électricité Canada nous ont fait une présentation, il n'y a pas si longtemps. Ils ont fait le tour de la question et ils nous ont parlé des zones prioritaires qui avaient été ciblées pour mettre en place des réseaux.

Plus tôt cette semaine, le professeur Pineau est venu nous voir, et il a beaucoup insisté sur l'idée de passer d'un réseau nord-sud vers

un réseau est-ouest. Il a dit qu'on aurait avantage à avoir plus d'interconnexions au Canada.

Cependant, je me suis souvenu de quelque chose, et j'ai posé une question à M. Pineau à ce sujet. Dans un de vos documents, on avait ciblé certaines zones d'intensification qu'il serait préférable de développer en priorité avant de penser véritablement à une interconnexion est-ouest.

Je ne sais pas si ça vous dit quelque chose. Si c'est le cas, ce serait intéressant que vous déposiez ce document au Comité.

• (1715)

[Traduction]

Michael Powell: Il y a deux choses. Premièrement, à l'avenir, tout se développera. Il y aura plus de liens entre l'Est et l'Ouest, mais je pense qu'il y a une raison pour laquelle des provinces comme le Québec font du commerce nord-sud. Il y a des avantages. Le système électrique en Amérique du Nord est un système électrique nord-américain. Nous espérons voir l'avènement d'un meilleur système électrique canadien à l'intérieur d'un système nord-américain, si vous me suivez.

Nous voyons des opportunités à court terme dans des domaines où il y a déjà une collaboration entre provinces que nous pouvons exploiter. M. Milligan a un peu parlé des opportunités qui s'offrent à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick de construire une interconnexion qui ajoute à la fiabilité. Nous avons entendu parler d'opportunités avec Terre-Neuve. Un échange d'électricité est en cours entre l'Ontario et le Québec. Je pense qu'il y a des opportunités dans d'autres provinces également, notamment la Saskatchewan et le Manitoba, puis l'Alberta et la Colombie-Britannique. Je sais que le protocole d'entente prévoit certains de ces éléments.

L'idéal serait de travailler avec les provinces et de progresser vers un meilleur système de planification régionale. Il faut regarder où il y a des possibilités de coopération entre les provinces adjacentes, ce qui nous permettra peut-être de construire moins de capacité que ce dont nous aurions besoin individuellement, puis travailler en ce sens. Les travaux que nous avons faits et la stratégie en matière d'électricité nous montrent que l'avenir repose sur la collaboration et la mise à profit des opportunités à court terme afin de pouvoir évoluer vers quelque chose de plus durable à long terme.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur Powell.

M. Breton est de retour.

Monsieur Breton, nous parlions de la pression exercée par les véhicules électriques sur le réseau.

Daniel Breton: En fait, en examinant les calculs qui ont été faits par les fournisseurs d'électricité au Québec et au Canada, nous avons constaté que, d'ici 2050, l'augmentation de la demande d'électricité va provenir principalement du PIB, soit de l'augmentation de la population, et non des véhicules électriques. Or, non seulement ça ne viendra pas des véhicules électriques, mais les véhicules électriques vont aider à atténuer l'augmentation de la demande de véhicules électriques, parce que ce sont les véhicules électriques qui ont le plus de flexibilité au moment où on a besoin de les recharger.

Chez Mobilité électrique Canada, nous travaillons présentement avec le groupe de travail des fournisseurs d'électricité sur un rapport que nous préparons de concert avec les gens du cabinet Dunsky et les fournisseurs d'électricité. Ce rapport porte sur l'intégration des véhicules au réseau électrique pour justement planifier une optimisation de l'utilisation de l'électricité aux heures de pointe et aux heures hors pointe, comme on le voit ailleurs dans le monde.

Cela veut dire que, non seulement les véhicules électriques ne seront pas un problème, mais ils seront aussi un atout, parce que l'investissement qui sera fait par les fournisseurs d'électricité sera optimisé suivant les périodes hors pointe, donc la nuit en particulier. Cela va aider pour ce qui est du financement et des investissements. On aura donc besoin de moins investir par personne grâce aux véhicules électriques.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci. Je vous ai donné 25 secondes supplémentaires pour que vous puissiez terminer.

[Français]

Mario Simard: Pourriez-vous transmettre ce type d'information par écrit au Comité? Nous vous en serions reconnaissants.

Daniel Breton: Oui.

[Traduction]

La vice-présidente (Shannon Stubbs): C'est la fin de ce tour de questions. Tous les témoins sont bien sûr invités par le Comité à soumettre des mémoires écrits avec toutes informations, statistiques ou données supplémentaires. Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Khanna pour cinq minutes.

Arpan Khanna: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, merci à tous les témoins d'être venus aujourd'hui et de nous faire part de leurs points de vue.

Ma première série de questions s'adresse à M. Powell.

Dans votre exposé, vous avez cité une statistique vraiment étonnante. Vous avez dit que 84 % des Canadiens estiment que leurs factures d'électricité causent des tensions à la maison en ce qui concerne la gestion de leurs finances.

Pour la première fois, ou presque, de l'histoire de notre pays, en 2024, sous le gouvernement libéral, nous avons connu un déficit d'électricité parce que nous n'en produisons pas assez pour répondre à la demande intérieure. Nous avons dû importer des États-Unis. Nous avons dû compter sur les États-Unis. Le gouvernement parle de se retrousser les manches, mais nous avons dû compter sur les États-Unis pour l'importation d'énergie.

Ces 10 dernières années, les Canadiens ont vu une augmentation de près de 35 % du prix de l'électricité. Comment cela est-il soutenable, et comment pouvons-nous réparer ce gâchis créé par les libéraux?

Michael Powell: Il y a plusieurs volets dans votre question. Il faut d'abord préciser — et peut-être n'ai-je pas été clair — que si les prix augmentaient, 84 % des personnes interrogées en ressentiraient les effets. Cela va dans le même sens. Les gens ressentent le poids des factures. Voilà la conclusion qui s'impose.

Le Canada, comme je l'ai dit, fait partie d'un système électrique nord-américain. Dans l'ensemble, nous sommes un exportateur net, même si par moments nous dépendons des importations au niveau

régional. En ce moment, la Colombie-Britannique et, je crois, le Manitoba sont en période d'importations, à cause d'une année de basses eaux dans leur parc hydroélectrique. Hydro-Québec réalise des importations et vient juste de mettre en service deux grandes lignes de transmission vers New York et la Nouvelle-Angleterre. Cela ajoutera de l'électricité. Il y a un avantage commercial là-dedans; c'est une exportation d'énergie.

La clé est que nous devons construire tous azimuts. Travailler au sein d'un système intégré nord-américain et avoir de meilleures interconnexions à l'intérieur du Canada améliore la fiabilité, mais cela améliore aussi l'abordabilité, parce que nous pouvons exploiter différentes ressources et ensuite équilibrer les pics de différentes manières. Nous sommes un pays où la demande atteint son pic en hiver, mais la demande atteint son pic en été en Ontario et en hiver au Québec. Nous pouvons échanger la capacité quand il le faut afin d'utiliser mieux les ressources. C'est un aspect qui pourra se développer à mesure que nous avançons.

• (1720)

Arpan Khanna: Sur ce point, vous avez dit que la solution est de construire plus d'infrastructures, de renforcer le soutien à cet égard. Quel est aujourd'hui le délai moyen de délivrance des permis pour la construction de projets comme ceux-là?

Michael Powell: C'est variable, mais en règle générale, nous ne sommes pas les seuls à penser que c'est trop long. Nous aimerions que cela prenne moins de deux ans. Je sais qu'on se concentre sur les grands projets, mais ça doit vraiment s'étendre à tous les projets.

L'autre élément qui manque parfois dans le débat est que, dans notre secteur, nous avons beaucoup d'infrastructures déjà construites, et il y a des processus réglementaires et des autorisations qui rendent plus difficile l'exploitation des actifs existants. Par exemple, la Loi sur les pêches a présenté de réels défis pour les opérateurs de parcs hydroélectriques existants, en effet 60 % de l'électricité du Canada vient de l'hydroélectricité. Les difficultés pour obtenir des autorisations ou même pour l'entretien de base ont été réelles. Comment accélérer ces délais et avoir plus de clarté? En fin de compte, cela réduit les coûts pour les clients.

Arpan Khanna: Est-ce que les délais dans l'octroi des permis provoquent, en substance, une hausse du prix de l'électricité?

Michael Powell: Oui, je pense qu'ils influent sur le coût d'un système. Nous devons être clairs, toutefois, en disant que vu la manière dont nous bâtissons le système électrique et à cause de la façon dont fonctionne la réglementation, quand vous ajoutez des infrastructures cela entraînera probablement une augmentation des tarifs. S'il faut plus de temps pour approuver quelque chose, cela signifie qu'il est plus difficile d'obtenir vos commandes dans la chaîne d'approvisionnement. Cela ajoute de l'inflation aux coûts simplement parce que les prix des marchandises augmentent. Ça complique la planification. Tous ces facteurs — et ce n'est pas unique à l'électricité — rendent la construction des projets plus compliquée et plus coûteuse.

Arpan Khanna: Vous avez également dit que nous recevons de nouvelles menaces de partout dans le monde. Il y a des menaces mondiales. La guerre pourrait être menée de différentes façons, et évidemment, un réseau électrique est une cible de choix.

Pensez-vous que le Canada est prêt à protéger notre réseau électrique face à toutes ces menaces potentielles?

Michael Powell: Notre comité de la sécurité s'est réuni cette semaine, et parmi les principaux thèmes de la réunion se trouvaient les nouvelles menaces et la cybersécurité. Chaque jour, les compagnies d'électricité sont sur le qui-vive. Il y a des organisations comme Lighthouse, qui est gérée par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de l'Ontario, qui travaillent pour faire en sorte que les entreprises en Ontario et dans le reste du Canada ont les outils et les informations nécessaires pour être en sécurité. Nous collaborons de façon très étroite avec le Centre canadien pour la cybersécurité.

Sommes-nous prêts? Je pense que nous sommes aussi prêts qu'on peut l'être aujourd'hui. Le paysage des menaces évolue constamment. Nous ne nous inquiétons probablement pas assez, collectivement, de la provenance possible de ce risque. Le défi est un cliché: nous devons réussir tous les jours, et nos ennemis n'ont besoin de réussir qu'une seule fois. Il s'agit notamment de simplement faire en sorte d'utiliser ces outils.

Nous collaborons très étroitement avec le Centre canadien pour la cybersécurité, avec Ressources naturelles Canada, avec Sécurité publique Canada et avec nos partenaires partout en Amérique du Nord pour garantir que nous sommes au courant de toutes les menaces possibles et que nous sommes aussi prêts que possible.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Kelloway pour cinq minutes. Allez-y.

Mike Kelloway (Sydney—Glace Bay, Lib.): Merci, madame la présidente, et bonjour, chers collègues.

Merci aux témoins pour leurs témoignages vraiment excellents.

Mes questions s'adressent à M. Milligan.

Monsieur Milligan, où êtes-vous aujourd'hui?

Chris Milligan: Je suis à Halifax, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui.

Mike Kelloway: Y a-t-il du vent?

Chris Milligan: Aujourd'hui, je vois que les drapeaux flottent devant ma fenêtre, et je le constate régulièrement.

Mike Kelloway: Oui, cela ne me surprend pas. Il y a aussi beaucoup de vent au Cap-Breton, d'après ce que me dit ma femme.

Je veux parler un peu du potentiel. Vous avez évoqué dans votre témoignage le potentiel de l'éolien extracôtier. Il y a beaucoup de discussions en ce moment concernant Wind West. Je me demande si nous pouvons démêler cela un peu et parler de certains impacts concrets.

Voici une des questions qu'on a posées : « Pourquoi l'éolien? » Je me demande si nous pourrions répondre à cette question et parler de l'impact de l'éolien sur le réseau, ce qui est probablement la question évidente. Si vous le pouvez, parlez un peu de l'impact de l'éolien sur l'activité économique dans le Canada atlantique, ainsi que sur les emplois et emplois potentiels.

• (1725)

Chris Milligan: Je suis ravi d'en parler.

L'opportunité offerte par l'éolien extracôtier à l'échelle nationale reflète probablement les opportunités que nous avons déjà vues avec l'éolien terrestre en Nouvelle-Écosse. Cela signifie plusieurs choses. D'abord une hausse de l'approvisionnement en énergie d'o-

rigine intérieure, du point de vue de la sécurité énergétique. Il y aura donc beaucoup plus d'activité locale dans le secteur de la construction. Cela serait d'autant plus vrai pour l'éolien extracôtier à grande échelle. Cela créerait une importante opportunité de décarbonisation liée à l'éolien. Tous ces éléments sont clés dans cette transition du portefeuille.

S'agissant de l'éolien extracôtier et des opportunités qu'il offre, il est vraiment important d'en parler à l'échelle nationale. La Nouvelle-Écosse, d'un point de vue électrique, est un petit marché, et même les Maritimes sont un petit marché. Notre demande maximale en Nouvelle-Écosse est d'environ deux gigawatts et demi, pour les Maritimes, c'est environ six gigawatts et demi. Au Québec, cela représente environ 45 gigawatts. Vous voyez la différence d'échelle.

Aujourd'hui nous estimons que la plus petite taille commercialement viable pour un projet d'éolien extracôtier est d'environ un gigawatt, soit plus que ce que la Nouvelle-Écosse pourrait absorber à elle seule. Les opportunités d'impact économique du passage à un approvisionnement d'origine canadienne et sûre se trouvent dans les emplois en construction, non seulement pour l'installation éolienne elle-même, mais aussi pour les ports utilisés pour approvisionner l'infrastructure sur place et pour les infrastructures de transmission qui relieraient l'approvisionnement extracôtier à d'autres provinces, que ce soit par le Nouveau-Brunswick, par le Québec, peut-être jusqu'en Ontario ou par d'autres territoires.

Ensuite, il y a les activités courantes de fonctionnement et d'entretien. Tout cela sans les coûts de carburant lié aux marchés mondiaux, sans les émissions de gaz à effet de serre parfois associées à d'autres sources d'énergie émettrices.

Ce sont selon nous quelques-uns des avantages de cette source d'approvisionnement.

Mike Kelloway: C'est très utile, monsieur Milligan.

En matière d'emploi et de création d'emplois, il peut être difficile d'avancer des chiffres précis. Je suppose que cela dépendra de la quantité d'énergie éolienne que vous produirez. Existe-t-il des estimations ou des prévisions à ce sujet, tant à court terme qu'à long terme?

Chris Milligan: Ces données existent et proviennent de sources fiables, notamment des travaux menés par Net Zero Atlantic ici, dans les Maritimes. L'Independent Electricity System Operator se concentre davantage sur la planification du système énergétique que sur les répercussions économiques.

Je n'ai pas les chiffres sous la main pour le moment, mais je peux bien sûr me renseigner par la suite.

Mike Kelloway: Oui, je vous en serais reconnaissant.

Nous pouvons donc passer à un document que le gouvernement fédéral a récemment mis en circulation: la stratégie nationale pour l'électricité. Pourriez-vous nous faire part de votre point de vue à ce sujet, pour commencer? Par ailleurs, pensez-vous que cette stratégie envoie un signal clair au marché quant aux perspectives d'investissement?

Chris Milligan: Merci pour cette question. Elle est vraiment pertinente.

Nous étions impatients d'évaluer cette stratégie dès sa publication. Elle comporte des éléments vraiment utiles et correspond étroitement à ce que M. Powell a évoqué tout à l'heure.

Le fait d'envoyer un signal clair en faveur de la croissance correspond certes aux prévisions de la demande ici, en Nouvelle-Écosse, mais il est toujours utile d'en voir la confirmation à l'échelle nationale. Je dirais que le crédit d'impôt pour le transport intraprovincial au sein de la province sera extrêmement utile du point de vue de l'abordabilité. Nous avons déjà évoqué cette question ici aujourd'hui, et celle-ci est importante — très importante — pour les clients de la Nouvelle-Écosse. La croissance de la demande entraînera directement un besoin d'investissements supplémentaires dans le réseau de transport, et la possibilité pour les clients de réaliser des économies grâce à ce crédit d'impôt à l'investissement sera très avantageuse.

En ce qui concerne les signaux directs relatifs à la croissance économique et à l'investissement, l'autre élément qui s'est avéré utile — et nous le constatons à travers le prisme de nos activités d'approvisionnement en ressources énergétiques — a été la clarification progressive du cadre politique en matière d'émissions pour l'avenir. Cela contribuera grandement à faciliter et à débloquer certains de ces investissements. La clarté apportée sur la trajectoire de la tarification du carbone, parallèlement à la publication du rapport sur le système électrique et aux discussions à venir concernant la réglementation sur l'électricité propre, seront importantes pour débloquer certains des investissements dans les composantes d'équilibre dont nous avons parlé précédemment.

Je dirais qu'il est utile de prendre note de ce signal dans le rapport, et que d'autres éléments viendront s'y ajouter au fur et à mesure que la situation évoluera d'ici la fin de l'année.

• (1730)

Mike Kelloway: Merci.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, messieurs.

Nous allons maintenant passer la parole à monsieur Simard pour deux minutes et demie. Je craignais que vous n'avez pas d'autre occasion de vous exprimer, mais vous en aurez bel et bien une.

[Français]

Mario Simard: Merci.

Monsieur Powell, monsieur Breton, la part de l'électricité dans le panier énergétique final de la Chine est rendue à 32 %, ce qui est énorme. Cela explique aussi le fait que, pour tout le déploiement des technologies liées aux batteries, c'est la Chine qui est à l'avant-garde.

Tout de même, il y a la possibilité de développer une chaîne de valeur au Canada et au Québec. J'aimerais savoir si vous avez des estimations sur ce que ça représente en matière de développement économique et de retombées économiques, par exemple en ce qui concerne l'électrification des transports et l'infrastructure de recharge ou, de façon plus générale, en ce qui concerne le déploiement de réseaux et de technologies qui y sont associées, comme des technologies liées au stockage.

Si vous avez des statistiques qui pourraient être intéressantes pour nous à ce sujet, je vous invite à nous les transmettre par écrit. Je voudrais également avoir votre avis sur la chaîne de valeur et ce que ça représente.

Daniel Breton: Nous voyons deux défis extrêmement importants pour la suite des choses par rapport à la chaîne d'approvisionnement. Le premier est d'avoir du personnel qualifié. Dans la chaîne d'approvisionnement, avoir suffisamment de main-d'œuvre qualifiée, ça va faire partie des défis. On voit déjà un manque de main-

d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'infrastructure de recharge et de la production d'électricité.

Le second défi est d'avoir le matériel nécessaire. Que ce soit pour des transformateurs ou pour des panneaux électriques, entre autres choses, il y a une pénurie. Ça augmente les délais pour déployer des projets d'infrastructure ou des projets électriques. Je sais, grâce à nos membres qui travaillent en production de matériel électrique, que le Québec et le Canada sont en compétition avec des pays étrangers qui cherchent à faire partir ces compagnies du Québec et du Canada, que ce soit pour les transférer au Mexique, les transférer en Chine ou les transférer en Europe.

Donc, il y a une compétition par rapport à la chaîne d'approvisionnement et une compétition par rapport à la production de matériel. Or, comme de plus en plus de pays veulent électrifier leur économie, si nous ne bougeons pas rapidement en ayant une attitude moins passive et plus agressive, nous allons nous retrouver avec les restants. Ça, c'est un vrai défi pour la suite des choses.

Mario Simard: Monsieur Powell, je suis désolé. Le temps file.

Je vous invite à nous transmettre votre réponse par écrit.

[Traduction]

Michael Powell: Nous en reparlerons plus tard.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, monsieur Simard.

Nous sommes à l'heure, et c'est formidable.

J'ai pris la décision de diviser ce tour de parole en deux parties: trois minutes de ce côté-ci et trois minutes de l'autre.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Khanna pendant trois minutes. Je vous en prie.

Arpan Khanna: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Breton.

Pensez-vous que le gouvernement devrait faire respecter les obligations en matière de véhicules électriques?

Daniel Breton: Vous voulez dire le gouvernement fédéral?

Arpan Khanna: Oui. Êtes-vous favorable aux obligations en matière de VE?

Daniel Breton: Le gouvernement fédéral a adopté ce que l'on appelle une norme relative aux GES visant à atteindre 75 % de ventes de VE d'ici 2035; cette mesure diffère d'une obligation d'achat de VE, car elle permet à des constructeurs automobiles comme Honda et Toyota d'obtenir des crédits lorsqu'ils vendent un véhicule hybride, qui n'est pas considéré comme un véhicule à émission zéro.

Nous plaidons depuis longtemps en faveur d'une réglementation. Nous estimons qu'il s'agit d'une réglementation pragmatique, et nous la soutenons.

Arpan Khanna: Vous avez indiqué que le coût de la recharge d'un VE en dehors des heures de pointe serait très abordable. Ce coût serait-il comparable à celui de l'essence si l'on rechargeait pendant les heures de pointe?

Daniel Breton: Si vous prenez l'exemple de l'Ontario aujourd'hui, vous constaterez qu'il existe différents systèmes tarifaires pour l'électricité en fonction de l'heure de la journée. Selon le forfait auquel vous avez souscrit, le prix peut aller de cinq cents par kilowattheure à plus de 15 ¢ par kilowattheure. Les gens sont encouragés à consommer leur électricité pendant les heures creuses.

Arpan Khanna: Je respecte chaque juridiction et chaque province, mais concernant, par exemple, le comté d'Oxford, nous avons d'excellentes discussions avec les constructeurs automobiles de la région. L'usine CAMI de GM se trouve dans ma circonscription, où le BrightDrop, un véhicule utilitaire électrique, ne se vendait pas. Il n'y avait aucune demande pour ce modèle. Les syndicats ont déclaré qu'il n'y avait aucune demande. Cette usine est désormais à l'arrêt, et 1 200 travailleurs ont perdu leur emploi.

Les agriculteurs affirment qu'ils ne souhaitent pas investir dans l'achat d'un pick-up électrique en raison de sa capacité de remorquage. Les conditions météorologiques suscitent des inquiétudes. Les infrastructures nécessaires à la recharge de ces véhicules dans les collectivités rurales comme la nôtre suscitent également des inquiétudes. Il est évident que la météo joue un rôle prépondérant, en particulier sur certaines de ces routes.

Les chiffres du marché de l'année dernière au Canada et aux États-Unis montrent que le nombre de ventes sur le marché nord-américain est en baisse. Comment cette situation peut-elle durer?

• (1735)

Daniel Breton: Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le marché est en fait reparti à la hausse. Si vous examinez les ventes de VE entre 2017 et aujourd'hui, vous constaterez qu'elles ont recommencé à augmenter. On a observé un recul en 2025. Les ventes ont recommencé à progresser de manière significative en 2026.

Je peux vous le dire, car je vis en milieu rural au Québec et je travaille avec beaucoup de gens qui utilisent des camionnettes... J'ai d'ailleurs parcouru 1 000 miles en camionnette il y a deux semaines, et je n'ai eu aucun problème. Je disposais de toute l'infrastructure dont j'avais besoin.

En réalité, lorsque l'on vit dans une région rurale du Canada, la plupart des recharges se font à domicile, car on n'habite pas dans un immeuble de grande hauteur. Vous pouvez recharger chez vous. Vous obtenez une autonomie de 500 à 700 ou 800 kilomètres. Si vous utilisez une remorque, cette autonomie tombe à 300 ou 400 kilomètres.

La vérité, c'est que pour la plupart des gens, les VE constituent la solution. En effet, on produit désormais d'excellents pick-up, et en plus de cela...

Arpan Khanna: Je suis désolé de vous interrompre, mais je manque de temps.

Je vous invite à venir dans le comté d'Oxford avec votre pick-up. Montrez-moi que votre pick-up a parcouru 1 000 kilomètres. Vous êtes le bienvenu dans le comté d'Oxford.

Daniel Breton: Je vais me rendre dans le comté d'Oxford.

Arpan Khanna: Vous êtes le bienvenu quand vous voulez.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): C'est merveilleux. Regardez cette nouvelle amitié.

Nous allons maintenant passer de ce côté de la table pour une série de trois minutes.

Un député: C'est magnifique.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Regardez comme je sais rassembler les gens.

Profitez de ma bonne volonté et allez-y pour trois minutes.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, madame la présidente.

Plusieurs témoins ont indiqué devant ce Comité que nous sommes en pleine transition vers une économie mondiale électrifiée. Cela offre d'énormes possibilités pour le Canada, pour notre secteur énergétique et pour notre autosuffisance.

Si l'on examine les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et plus particulièrement les principaux secteurs émetteurs que sont l'industrie, les bâtiments et les transports, on constate que tous ces secteurs sont actuellement en pleine transition vers des systèmes électriques.

Monsieur Powell, nous avons évoqué le fait que le réseau électrique canadien est déjà l'un des plus propres au monde. Il existe toutefois certaines disparités régionales. La Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse utilisent encore le charbon. Dans le cadre de notre priorité en matière de sécurité énergétique ou d'autosuffisance nationale, dans quelle mesure est-il important que le Canada soit proactif dans la transition vers l'économie électrique, et comment pouvons-nous faire en sorte que nous disposons à la fois des capacités de production et de transport nécessaires pour tirer parti de cette tendance mondiale?

Michael Powell: Pour commencer, le secteur de l'électricité est en réalité le seul secteur industriel à avoir réduit de manière significative ses émissions de carbone depuis 2005. La baisse globale est d'environ 60 %, et certaines des réductions les plus importantes, en pourcentage, ont été enregistrées dans des régions comme l'Alberta, où l'abandon progressif du charbon a entraîné une baisse spectaculaire des émissions de carbone. Nous devrions garder cela à l'esprit en réfléchissant à ces questions.

En ce qui concerne le potentiel de réduction des émissions dans le secteur de l'électricité, nous en sommes actuellement, à peu près, à environ 50 mégatonnes d'émissions. D'après le rapport publié il y a quelques années par le Conseil consultatif canadien de l'électricité, le potentiel de réduction des émissions dans le reste de l'économie s'élève à environ 270 mégatonnes. C'est un effet multiplicateur plutôt intéressant.

Je suggère que, tandis que nous réfléchissons au développement du réseau électrique, nous nous attachions avant tout à garantir sa fiabilité, son abordabilité et sa disponibilité. D'une manière générale, cela concernera les sources non émettrices, à mesure que des régions comme l'Ontario et la Saskatchewan ajoutent de nouvelles centrales nucléaires et que nous développons l'éolien et le solaire ailleurs, tout en équilibrant ces composantes avec notre hydroélectricité. Cela nous donne l'occasion de développer le réseau et d'assister à une transition vers l'électrification, que ce soit dans le domaine automobile ou dans celui du bâtiment, ce qui se traduira par des réductions réelles et significatives des émissions.

C'est un domaine où l'intensité des émissions, pour laquelle le secteur de l'électricité a déjà atteint un niveau optimal, est excellente et ne cesse de s'améliorer; c'est véritablement l'indicateur sur lequel nous devons nous concentrer pour nos ambitions climatiques en matière de transition énergétique et de développement du réseau.

John-Paul Danko: Très rapidement, en 10 secondes, quel serait le risque pour l'économie canadienne si nous ne étions pas à l'avant-garde?

Michael Powell: Si nous ne parvenons pas à trouver la bonne formule, nous ne pourrions pas croître. Je pense que la consommation d'électricité est un indicateur du PIB.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Il vous reste encore 15 secondes si vous souhaitez ajouter quelque chose.

John-Paul Danko: Je vais laisser tomber ces 15 secondes et aller manger des côtes levées.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): D'accord.

Merci, chers collègues.

Nous remercions tous les témoins présents aujourd'hui pour leur expertise éclairante et pour avoir partagé avec nous leurs connaissances et leurs points de vue.

Chers collègues, nous allons rester ici pour régler un point avant que vous ne partiez tous.

Au nom de mes collègues du Comité, je tiens à remercier les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Vous pouvez vaquer à vos occupations, et je vais retenir ces personnes un instant pour régler une question d'ordre administratif.

• (1740)

Chers collègues, d'après ce que j'ai compris, nous sommes tenus d'adopter une motion en vue de la réunion informelle conjointe avec l'Energy Security and Net Zero Committee de la Chambre des communes du Royaume-Uni, qui se tiendra le 9 juin 2026. En prévision de cette réunion, la motion suivante doit être adoptée:

Que le Comité se réunisse à huis clos, dans le cadre d'une réunion informelle, avec Le comité spécial Energy Security and Net Zero (ESNZ) du parlement du Royaume-Uni le mardi 9 juin 2026 et que le Comité prenne en charge les frais d'accueil liés à cette réunion.

Plaît-il au Comité d'adopter cette motion?

(Motion adoptée)

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci, chers collègues.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 2 juin, et nous poursuivons alors notre étude actuelle.

Le Comité souhaite-t-il ajourner la réunion?

Des députés: D'accord.

La vice-présidente (Shannon Stubbs): Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>